TELLURIAN RESEARCH

TELLURIAN PAPERS · N° 1

La troisième ouverture : minerais, sécurité et limites du pacte entre les États-Unis et la RDC

10 novembre 2026

Washington a offert un soutien sécuritaire en échange d'un accès préférentiel aux minerais du Congo. Dix mois après la conclusion de ce pacte, dans un contexte géopolitique difficile, le cuivre congolais arrive déjà dans les entrepôts américains. Le travail plus lent de stabilisation de l'Est et de construction d'un soutien politique durable à Kinshasa se poursuit, et l'imbrication croissante de l'accord dans le débat sur la présidence et la Constitution pourrait devenir sa plus grande vulnérabilité.



Image de couverture : illustrative, sans site précis



Sommaire

01 En bref 3

02 Le pacte et l'héritage qu'il reçoit 5

03 Sécurité : ce que Washington a offert et ce qu'il a apporté 9

04 Minerais : ce qui a réellement bougé 14

05 D'un accord commercial à une tentative de réforme constitutionnelle 19

06 Ce qui a changé 23

07 Opérer dans l'incertitude constitutionnelle et politique 26

08 Perspectives jusqu'en 2028 28

09 Sources, méthode et notes 32



01
En bref

Image d'illustration

FIGURE 1

Le pacte en un coup d'œil : l'accès aux minerais contre la sécurité

Dix mois plus tard : des avancées concrètes sur le volet minier, encore peu sur la sécurité, et un risque politique croissant.

KINSHASA A OFFERT L'ACCÈS AUX MINERAIS

Un accès préférentiel pour les investisseurs américains : un droit de première offre sur des projets désignés de la réserve, fermés aux soumissionnaires contrôlés par la Chine ou d'autres pays « non alignés ».

WASHINGTON A OFFERT LA SÉCURITÉ

Un soutien, pas une garantie : des pressions sur le Rwanda et les rebelles, et une formation qu'il « entend » fournir ; aucun engagement contraignant de défense ou de financement.

MINERAIS

Amorcé

Le cuivre circule. Les États-Unis ont importé 53 290 t de cuivre congolais en juillet seulement, plus que sur toute l'année 2024.

Premières livraisons : 12 000 t dans la réserve stratégique américaine ; Chemaf désormais sous propriété américaine.

À venir : le cobalt, le lithium, de nouvelles mines et le raffinage, qui prennent des années, pas des mois.

SÉCURITÉ

En retard

L'engagement est léger : le mémorandum de sécurité n'est pas contraignant et ne prévoit aucun financement.

Le terrain reste disputé : les rebelles tiennent Goma et Bukavu ; un front dirigé par Kabila a été lancé en octobre.

Ce qui fonctionne relève du soft power, hors de l'accord : la diplomatie et les sanctions américaines.

POLITIQUE

Risque croissant

En vigueur depuis le 4 déc. 2025, avant que le Parlement n'autorise la ratification ; aucun tribunal ne s'est prononcé sur sa constitutionnalité.

Il n'exige aucun troisième mandat, mais le président l'a invoqué dans sa démarche de changement constitutionnel.

Prochaine étape : le vote du Sénat sur la loi référendaire ; prochaines élections prévues en 2028.

EN RÉSUMÉ L'accord a moins d'un an. Son volet minier a commencé à produire des résultats ; son volet sécuritaire se met encore en place ; et plus il est lié au programme de réforme du président, plus il s'affaiblit.

Sources : notes 14, 47, 49–55, 74–76 et 90 ; analyse Tellurian.

Le 4 décembre 2025, Washington et Kinshasa ont signé trois textes liés : un accord de paix entre le Congo et le Rwanda, un accord de partenariat stratégique sur les minerais et un mémorandum de sécurité. Lus ensemble, **ils forment un seul pacte : des minerais contre la sécurité**. Le Congo a accordé aux États-Unis **un droit de priorité sur une réserve d'actifs miniers désignés** et s'est engagé à en écarter les acheteurs contrôlés par la Chine ; en retour, il cherchait la seule chose qu'il ne pouvait obtenir seul, **un levier américain pour mettre fin à la guerre dans l'Est**.

Dix mois plus tard, le pacte a commencé à réorienter les flux de minerais; le reste se met encore en place. Ce qu'il a produit jusqu'ici est commercial, concentré dans la ceinture de cuivre et **tiré de la production existante plutôt que de nouveaux investissements**, soit à peu près ce qu'on pouvait attendre d'un accord vieux de moins d'un an. Virtus Minerals, soutenue par les États-Unis, a racheté le producteur de cobalt Chemaf ; la société minière d'État Gécamines oriente désormais sa part du cuivre issu de mines exploitées par des groupes chinois vers des acheteurs américains ; et à la mi-octobre, les 12 000 premières tonnes sont entrées dans Project Vault, la nouvelle réserve stratégique de Washington. En juillet, le cuivre congolais représentait **23,9 % des importations américaines de cuivre**. Les nouveaux capitaux américains, en revanche, restent sur le papier. L'opération phare, le projet de rachat par un consortium soutenu par les États-Unis de 40 % des intérêts de Glencore dans deux mines congolaises, qui valorise ces actifs à environ 9 milliards USD, **n'est toujours qu'un protocole d'accord non contraignant huit mois plus tard**. Le comité conjoint qui pilote l'accord n'a rien publié depuis sa première réunion en février.

Le volet sécuritaire avance plus lentement. Le mémorandum de sécurité est **non contraignant et ne prévoit aucun financement**, et les outils les plus efficaces de Washington, le soft power et la pression financière, **se situent en dehors de l'accord sur les minerais** : les sanctions visant l'armée rwandaise et Joseph Kabila, et la diplomatie qui a chassé les rebelles d'Uvira. Sur le terrain, le soutien armé le plus visible à Kinshasa n'est pas venu de l'État américain, mais d'une société privée dirigée par Erik Prince, fondateur de Blackwater et allié de Donald Trump. À Kinshasa même, les États-Unis n'ont **plus d'ambassadeur depuis la fin décembre 2025**. Et en octobre, Kabila, qui avait critiqué l'accord minier dans un discours, a pris la tête d'une rébellion rebaptisée.

Le tournant politique compte parmi les évolutions les plus lourdes de conséquences de l'année. Le Parlement a adopté en avril et en mai la loi autorisant la ratification, sans débat de fond lors du vote final à l'Assemblée, et la Cour constitutionnelle se serait déclarée incompétente en juillet sur un recours dirigé contre elle, sans statuer sur le fond. L'accord est mis en œuvre et, pour l'instant, il est **juridiquement stable** ; les questions ouvertes sont constitutionnelles et politiques. Le président Félix Tshisekedi a invoqué le partenariat en évoquant un changement constitutionnel, alors même qu'il conduit **un processus référendaire dont ses détracteurs craignent qu'il ne remette à zéro la limite des mandats présidentiels** avant l'élection prévue en 2028. **Rien dans l'accord n'exige de modifier la limite des mandats présidentiels.** Mais en liant l'accord à son propre avenir politique, il a donné à ses opposants une raison d'en contester la légitimité après son départ.

NOTRE ANALYSE

Le partenariat est un instrument relativement solide pour refuser de nouveaux actifs à la Chine et il a commencé à réorienter l'offre existante, mais il doit **encore faire ses preuves comme instrument d'investissement, de paix ou de droits durables**. Il a ouvert un marché réel mais étroit, où deux acheteurs soutenus par des États se font concurrence. **Les investisseurs devraient le traiter comme une option**, exercée de manière sélective dans la ceinture de cuivre, avec des protections inscrites dans les contrats conclus au Congo et un Est évalué comme une zone de guerre. **Les tests décisifs de 2027 sont politiques** : le référendum aura-t-il lieu, l'élection de 2028 sera-t-elle reportée, et Washington dissociera-t-il le partenariat du sort d'un seul président ?



02
Le pacte et l'héritage qu'il reçoit

Image d'illustration

Pris isolément, le partenariat minier ressemble à un accord commercial. C'est en réalité un pacte de sécurité payé en minerais, comme le reconnaissent ouvertement des responsables congolais.[1] Il a pris forme en 2025, lorsque la rébellion AFC/M23 s'est emparée de Goma et de Bukavu : la crise dans l'Est a offert à Washington l'occasion d'élargir son accès aux minerais critiques, une priorité face à l'influence chinoise croissante dans la région.

Pour Washington, l'intérêt stratégique est clair. Le Congo extrait **environ les trois quarts du cobalt mondial** et une grande partie de son cuivre, mais **des entreprises chinoises possèdent la plupart des mines en production et raffinent l'essentiel de la production**. Un droit de priorité sur les actifs non attribués de l'État offrait aux États-Unis **un moyen de contester cette domination sans dépenser d'argent public**.

Pour Kinshasa, l'enjeu était la sécurité. Son armée ne pouvait pas vaincre la rébellion, et ni la médiation régionale ni les Casques bleus de l'ONU ne l'avaient arrêtée. **Seul Washington disposait d'un réel levier sur le Rwanda**, principal soutien des rebelles. Le Congo pouvait payer ce levier en droits miniers, qu'il possède en abondance, et **gagner au passage un second enchérisseur à opposer à Pékin**.

Sur le papier, les deux parties ont obtenu beaucoup pour très peu. C'est aussi le défaut central du pacte : **chacune s'est engagée sur des promesses plutôt que sur des moyens qu'elle maîtrisait réellement**

Le texte de l'accord minier rend l'asymétrie évidente. Il est entré en vigueur dès sa signature, ne peut être dénoncé qu'avec un préavis de cinq ans, règle les différends par « consultation » et précise que rien dans son texte « n'engage ni n'oblige au décaissement ou à l'affectation de fonds ».[2] Sa pièce maîtresse est une **Réserve d'actifs stratégiques** : une liste, choisie par le gouvernement congolais, de permis et de gisements que l'État contrôle encore et n'a pas encore attribués. Chaque opportunité est notifiée à un comité directeur conjoint de cinq responsables américains et cinq congolais, qui ne statue que par consensus. Les soumissionnaires américains bénéficient **du droit de première offre et de neuf mois au plus sans concurrence**, après quoi les investisseurs « alignés », c'est-à-dire les entreprises non contrôlées depuis la Chine, la Russie, l'Iran ou la Corée du Nord, peuvent soumissionner. Le choix final « revient à la RDC ».

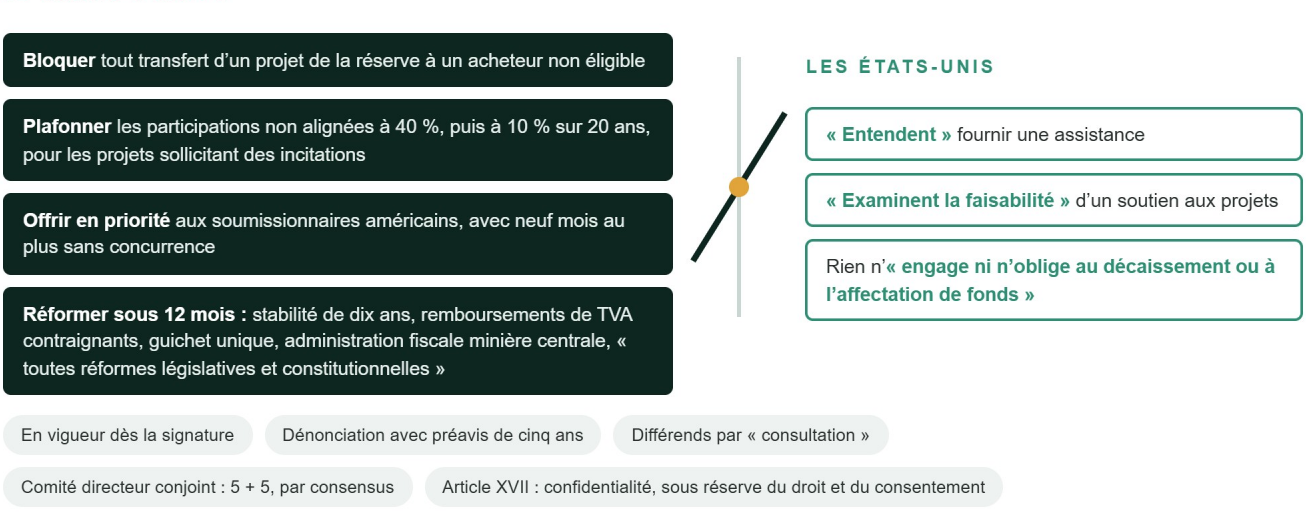
Les obligations les plus fermes de l'accord vont dans un seul sens. Lorsqu'une cession transférerait un projet de la réserve à un acheteur non éligible, **« la RDC bloque le changement »**, et les projets qui sollicitent ses incitations doivent plafonner les participations non alignées à 40 %, puis à 10 % sur vingt ans. La partie américaine « entend »

fournir une assistance et « examine la faisabilité » d'un soutien aux projets. En retour, le Congo s'est engagé, dans un délai de douze mois, à un régime de stabilité de dix ans, des remboursements de TVA contraignants, un guichet administratif unique et une administration fiscale centrale pour les entreprises minières. Il s'est aussi engagé à « toutes réformes législatives et constitutionnelles » nécessaires pour aligner son droit sur l'accord, une formule ouverte qui a depuis acquis une vie politique propre. L'article XVII traite les informations échangées au titre de l'accord comme **« confidentielles sur le plan commercial »**, sous réserve du droit applicable et des dispositions relatives au consentement.[2]

FIGURE 2

Les obligations de l'accord vont dans un seul sens

Ce à quoi chaque partie est tenue au titre de l'accord de partenariat stratégique.



Source : accord de partenariat stratégique, TIAS 25-1204 (note 2).

Le contenu de la réserve confirme l'orientation du pacte. La première liste, décrite à Reuters par des responsables en janvier, comprenait les permis de manganèse, d'or et d'étain de Kisenge, un projet cuivre-cobalt et une coentreprise de germanium de la Gécamines, quatre permis aurifères de la Sokimo en Ituri, les permis de lithium de la Cominière et les actifs de coltan, d'or et de tungstène de la Sakima.[3] **Le cœur productif de la ceinture de cuivre en est exclu** : il se trouve dans des coentreprises avec Glencore, Ivanhoe et surtout des groupes chinois, CMOC, Zijin et le consortium Sicomines. Kamoa-Kakula, détenue conjointement par Ivanhoe et Zijin, a produit à elle seule environ 64 % du cuivre en concentré du pays l'an dernier.[4] **Washington a acquis un droit de priorité sur le patrimoine résiduel de l'État**, dont une grande partie se trouve dans les provinces **où l'autorité de l'État est la plus faible**.

Le Congo a déjà ouvert deux fois ses mines aux capitaux étrangers, et **chaque fois l'annonce a devancé la réalisation**. La première ouverture a suivi le Code minier de 2002 et a été dominée par des entreprises occidentales et les intermédiaires qui négociaient leur accès. **Son échec emblématique fut une série de cessions privées.** Entre 2010 et 2012, lors de transactions opaques, des intérêts dans des actifs miniers publics ont été cédés à des sociétés liées à Dan Gertler. L'Africa Progress Panel a estimé que cinq de ces transactions, impliquant la Gécamines et d'autres entreprises publiques, ont coûté **au moins 1,36 milliard USD** de recettes perdues du fait d'une sous-évaluation ; Gertler conteste cette estimation.[5] **La réponse de Washington lui-même a été incohérente.** Le Trésor a sanctionné Gertler en 2017, a assoupli ces sanctions par une licence lors de la dernière semaine de l'administration sortante en 2021, puis l'administration suivante a révoqué cette licence.[6]

La deuxième ouverture a commencé en 2008 avec les accords chinois « ressources contre infrastructures », qui échangeaient des droits miniers contre des travaux publics promis, et est devenue décisive lorsque CMOC a racheté Tenke Fungurume en 2016. **Son échec emblématique fut Sicomines.** Aux termes de l'accord de 2008, un

FIGURE 3

Ce que contient la réserve, et ce qu'elle laisse de côté

Washington a un droit de priorité sur le patrimoine résiduel de l'État, pas sur le cœur productif de la ceinture de cuivre.

DANS LA PREMIÈRE LISTE DE LA RÉSERVE

LUALABA	Permis de manganèse, d'or et d'étain de Kisenge
GÉCAMINES	Projet cuivre-cobalt et coentreprise de germanium
ITURI	Quatre permis aurifères de la Sokimo
COMINIÈRE	Permis de lithium
SAKIMA	Actifs de coltan, d'or et de tungstène

EXCLU : LE CŒUR PRODUCTIF



Kamoa-Kakula à elle seule (Ivanhoe et Zijin) a produit environ 64 % du cuivre en concentré du Congo l'an dernier.

Glencore · Ivanhoe · CMOC · Zijin · Consortium Sicomines

Source : Reuters, 20 janvier 2026 ; S&P Global, 6 août 2026 (notes 3–4).

consortium chinois a pris 68 % de la coentreprise cuivre-cobalt Sicomines en échange d'infrastructures finalement évaluées à 3 milliards USD. Quatorze ans plus tard, l'Inspection générale des finances a constaté que la coentreprise avait levé 4,47 milliards USD mais n'en avait consacré que 822 millions aux infrastructures, **soit environ 27 % de ce qui avait été promis**.[7,8] Les partenaires chinois ont contesté la méthode, mais les travaux indépendants du Carter Center et d'Afrewatch sont parvenus à une conclusion similaire.[9,10] Une renégociation en 2024 a porté l'enveloppe d'infrastructures à 7 milliards USD, mais **les paiements s'arrêtent si le cuivre passe sous 5 200 USD la tonne**, de sorte que la réalisation dépend toujours du cours du cuivre.[11]

Le cas le plus récent concerne à la fois des entreprises chinoises et américaines. À Manono, l'État **a retiré un permis de lithium à la société australienne AVZ** et a partagé le gisement entre Zijin et KoBold Metals, soutenue par les États-Unis. **Les ordonnances d'un tribunal arbitral ont depuis mis en doute les droits de KoBold.**[12]

D'un cas à l'autre, le partenaire a changé, mais pas l'échec. À Sicomines, les manquements n'ont entraîné aucune pénalité. Dans les cessions Gertler, la transparence était insuffisante. À Manono, les règles ont été appliquées de manière inégale. **Le seul succès partiel indique le remède** : Sicomines n'a été renégocié que parce que la section congolaise de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a rendu le manque à gagner public.[13] **Là où un contrôle extérieur était possible, l'État disposait d'une meilleure capacité de négociation .**

> **Là où des regards extérieurs pouvaient voir, l'État pouvait négocier.**

FIGURE 4

Deux ouvertures précédentes, et pourquoi elles ont déçu

Chaque fois, l'annonce a devancé la réalisation.

2002
PREMIÈRE OUVERTURE

Code minier ; dominée par des entreprises occidentales et des intermédiaires. 2010–2012 : cinq cessions d'actifs miniers publics à des sociétés liées à Gertler ; au moins 1,36 Md USD de recettes perdues selon l'Africa Progress Panel (contesté).

2008
DEUXIÈME OUVERTURE

Accords chinois « ressources contre infrastructures » ; décisive avec le rachat de Tenke Fungurume par CMOC en 2016. Sicomines : 68 % à un consortium chinois contre des infrastructures.

2017–25
RÈGLES INÉGALES

Gertler sanctionné en 2017, licence accordée en 2021, puis révoquée. À Manono, AVZ perd un permis de lithium ; gisement partagé entre Zijin et KoBold.

Déc. 2025
TROISIÈME OUVERTURE

L'accord de partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC.

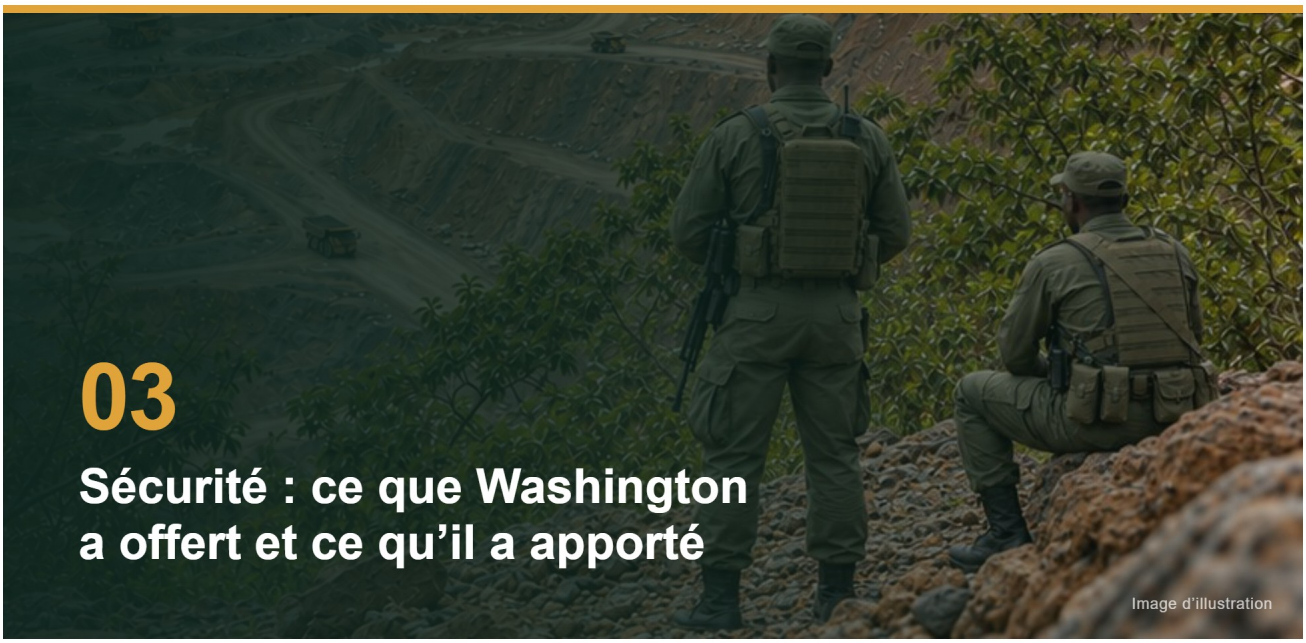
SICOMINES : PROMESSES ET DÉPENSES D'INFRASTRUCTURES (USD)



La renégociation de 2024 a porté l'enveloppe à 7 Md USD, mais les paiements s'arrêtent si le cuivre passe sous 5 200 USD la tonne.

Source : notes 5–12.

Les sections suivantes mesurent les dix premiers mois de l'accord à l'aune de ce bilan.



03

Sécurité : ce que Washington a offert et ce qu'il a apporté

Image d'illustration

Le mémorandum de sécurité signé en même temps que l'accord minier est l'expression la plus claire de ce que Kinshasa pensait acheter. Conclu pour cinq ans, il promet ce que RFI a décrit comme le plus vaste programme de formation militaire professionnelle d'Afrique centrale, couvrant le renseignement, la logistique et le génie, la protection des minerais critiques figurant parmi ses objectifs déclarés. Il est aussi juridiquement non contraignant. Il ne garantit aucun financement et subordonne l'équipement et la modernisation aux progrès de l'armée congolaise en matière de professionnalisation et de droits humains.[14]Les intentions sont clairement définies, mais les modalités de mise en œuvre restent floues.

Même cela a dû être arraché. Selon Africa Intelligence, le premier projet de Washington ne mentionnait pas la sécurité ; les négociateurs congolais ont passé des semaines à obtenir une clause approuvant une coopération sécuritaire sans en préciser l'étendue. L'offre initiale de Kinshasa aurait envisagé des bases américaines pour protéger des « ressources stratégiques ». Elle a obtenu à la place **une assistance à la discrétion de Washington, sans obligation de défense, sans mécanisme de déploiement et sans bases**.[14]

Ce qui a suivi est réel mais modeste. Une équipe de l'AFRICOM composée de spécialistes de la logistique, du renseignement, de la formation et du droit a passé du 20 au 23 janvier à Kinshasa pour évaluer les modalités de la coopération.[15] Le 26 février, le chargé d'affaires et l'attaché de défense américains sont convenus avec le ministre de la Défense d'élargir le partage de renseignements, de lancer des programmes de formation et d'organiser des exercices conjoints « dans les mois à venir » ; le commandant de l'AFRICOM, le général Dagvin Anderson, était attendu à Kinshasa le même jour.[16,17] En mars, Washington aurait levé les restrictions liées aux enfants soldats pour permettre la poursuite de certains programmes de formation, comme les administrations américaines l'ont fait chaque année sauf une depuis la première inscription du Congo sur la liste en 2010.[18,19] Aucune de ces étapes n'a encore produit un programme de l'ampleur décrite dans le mémorandum, et **aucune n'engage un dollar ou un soldat à la défense d'une mine**.

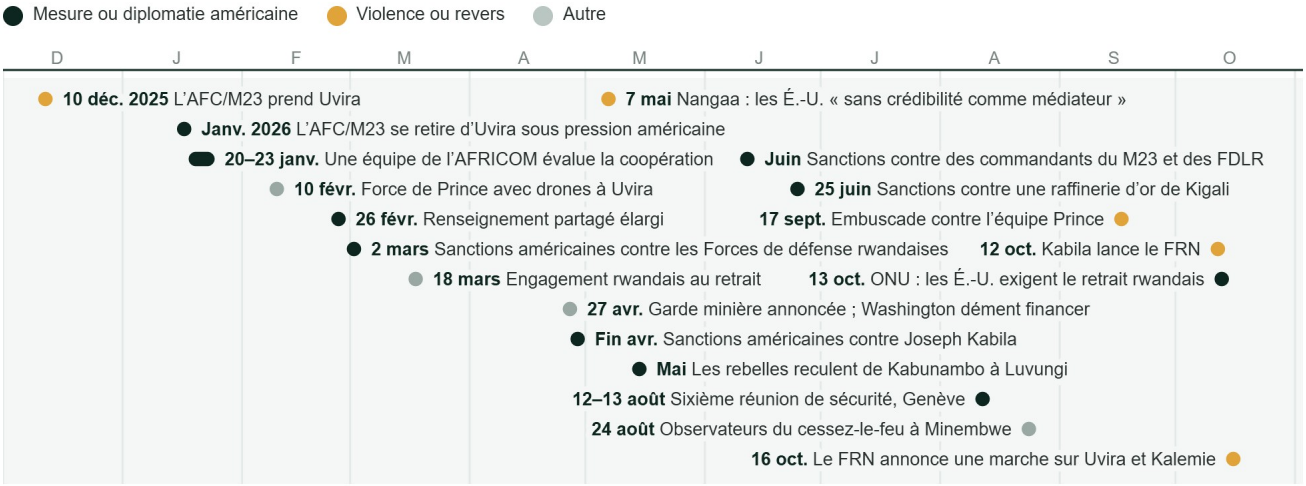
Les outils de sécurité les plus substantiels de Washington ont été le soft power et la pression financière, en dehors de l'accord minier. La pression américaine a contribué à obtenir les Accords de Washington entre Kinshasa et Kigali et le cadre de Doha avec les rebelles, et la menace de représailles américaines **a poussé l'AFC/M23 hors d'Uvira** en janvier 2026, quelques semaines après sa prise.[20,21] Le Trésor a sanctionné les Forces de défense rwandaises en mars, Joseph Kabila fin avril, des commandants du M23 et des FDLR en juin, ainsi qu'une raffinerie d'or de Kigali ayant reçu de l'or sorti du Congo par l'armée rwandaise et les rebelles.[22,23,24,25] En mai, les rebelles se

sont retirés de Kabunambo, à 35 kilomètres au nord d'Uvira, jusqu'à leur ligne antérieure de Luvungi, un retrait que l'armée congolaise a attribué en partie à la « pression diplomatique de Washington ».[26] Les analystes attribuent aussi à la pression américaine le fait d'avoir dissuadé une poussée rebelle vers le Katanga, où se concentrent les intérêts commerciaux américains ; l'un d'eux a déclaré à African Business que tout groupe perturbant les intérêts miniers américains « s'exposerait aux conséquences de la part des États-Unis ».[27] Les rebelles ont tiré la leçon inverse sur la neutralité de Washington. Dans une lettre adressée le 7 mai au secrétaire d'État Marco Rubio, le coordinateur rebelle Corneille Nangaa a affirmé que l'accord minier privait les États-Unis de **« toute crédibilité en tant que médiateur »**.[26]

FIGURE 5

Les outils substantiels de Washington : soft power et sanctions, hors de l'accord

Diplomatie, médiation et sanctions américaines face aux revers sur le terrain, de décembre 2025 à octobre 2026.



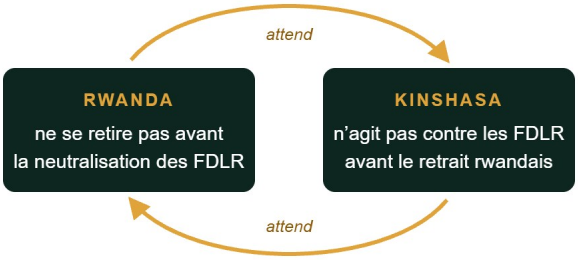
Source : notes 20–35, 47.

Les résultats sur le terrain restent limités. Le Rwanda s'est engagé en mars à un désengagement programmé, mais le 13 octobre l'ambassadeur américain à l'ONU exigeait encore qu'il retire ses troupes « immédiatement et sans condition ».[28,29] Le mécanisme conjoint de sécurité créé par les Accords de Washington s'était réuni six fois fin août, la dernière fois à la mission américaine à Genève, et discutait encore des modalités de vérification sur le terrain.[30] Refugees International a conclu en juillet qu'aucune des obligations essentielles de l'accord n'avait été correctement remplie : **le Rwanda ne se retirera pas tant que les FDLR ne seront pas neutralisées, et Kinshasa n'agira pas contre les FDLR tant que le Rwanda ne se sera pas retiré**.[25] Sur le volet de Doha, le gouvernement et les rebelles ont adopté une feuille de route en août, et les premiers observateurs du cessez-le-feu ont été déployés à Minembwe le 24 août, mais les rebelles affirment que ce cadre ne modifiera pas le contrôle territorial à court ou moyen terme.[31,32] **Environ 3,8 millions de personnes restent déplacées dans l'Est.**[25]

FIGURE 6

L'impasse dans l'Est

Chaque partie subordonne son geste à celui de l'autre.



6	réunions du mécanisme conjoint à fin août
3,8 M	personnes déplacées dans l'Est (juillet)

Source : Refugees International, juillet 2026 ; notes 25, 28–32.

Des entreprises privées ont pris le relais sur la sécurité. En février, Reuters a rapporté qu'Erik Prince, fondateur de Blackwater et allié du président Trump, avait envoyé une force privée équipée de drones pour aider l'armée congolaise à sécuriser Uvira ; ses hommes avaient été engagés pour améliorer la collecte des recettes minières, et un

responsable congolais de la sécurité a qualifié ce déploiement de « conforme à l'accord minerais contre sécurité ». **Le département d'État a indiqué n'avoir aucun contrat avec Prince.**[21] Sa société, Vectus Global, a depuis été signalée à Kalemie et sur les hauts plateaux du Sud-Kivu, où une embuscade le 17 septembre a tué ou blessé une vingtaine de ses employés, dont un ancien béret vert.[33,34] En avril, l'inspection des mines a annoncé une garde minière paramilitaire de 100 millions USD, créée « dans le cadre de partenariats stratégiques » avec les États-Unis et les Émirats arabes unis et appelée à dépasser 20 000 hommes d'ici 2028. L'ambassade américaine a répondu le lendemain que les États-Unis **« ne financent actuellement aucune unité chargée de patrouiller ou de garder des mines au Congo »**.[35] Les Émirats financeraient la formation de l'armée et un soutien clandestin.[36] Kinshasa obtient la sécurité qu'il recherchait, mais **en grande partie auprès d'entreprises privées et de partenaires du Golfe plutôt que de Washington**. Cela apporte de la rapidité, mais moins de redevabilité : ces acteurs répondent à leurs clients, pas à un contrôle américain.

FIGURE 7

Qui a pris le relais sur la sécurité

Entreprises privées et partenaires du Golfe : un soutien plus rapide, mais hors du contrôle américain.

Privé

Vectus Global (Erik Prince)

Force avec drones à Uvira (févr.) ; signalée à Kalemie et sur les hauts plateaux du Sud-Kivu ; une vingtaine de tués ou blessés dans une embuscade le 17 sept.

100 M USD

Garde minière

Force paramilitaire annoncée par l'inspection des mines, appelée à dépasser 20 000 hommes d'ici 2028. Ambassade américaine : aucun financement.

É.A.U.

Émirats arabes unis

Financeraient la formation et un soutien clandestin à l'armée.

Source : notes 21, 33–36.

L'empreinte propre de Washington s'est aussi réduite sur le plan diplomatique, où un vide s'est créé. La mission de l'ambassadrice Lucy Tamlyn s'est achevée fin décembre 2025, et **aucun successeur n'a été nommé** ; l'ambassade est dirigée depuis le 20 janvier par un chargé d'affaires, Ian McCary.[37] Le principal poste du département d'État consacré à l'Afrique n'a été pourvu que le 18 mai, lorsque le Sénat a confirmé Frank Garcia comme secrétaire d'État adjoint.[38] Washington **réduit de 361 millions USD ses contributions au maintien de la paix de l'ONU**, et le budget opérationnel de la MONUSCO a baissé de 27 %, alors même qu'un diplomate américain, James Swan, a été nommé à sa tête le 5 mars et a pris ses fonctions après son arrivée à Kinshasa le 7 avril.[25,39] **Pris ensemble, ces éléments rendent plus difficile l'affichage d'un engagement de sécurité durable.**

FIGURE 8

Un vide diplomatique à Kinshasa

Des signaux qui compliquent un engagement de sécurité durable.

Fin déc. 2025	Fin de mission de l'ambassadrice Tamlyn ; aucun successeur nommé
20 janv.	Ambassade dirigée par un chargé d'affaires, Ian McCary
5 mars	James Swan nommé à la tête de la MONUSCO ; arrive le 7 avr. pour prendre ses fonctions
18 mai	Confirmation du secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique, Frank Garcia

−361 M USD

Baisse des contributions américaines au maintien de la paix

−27 %

Baisse du budget opérationnel de la MONUSCO

Source : notes 25, 37–39.

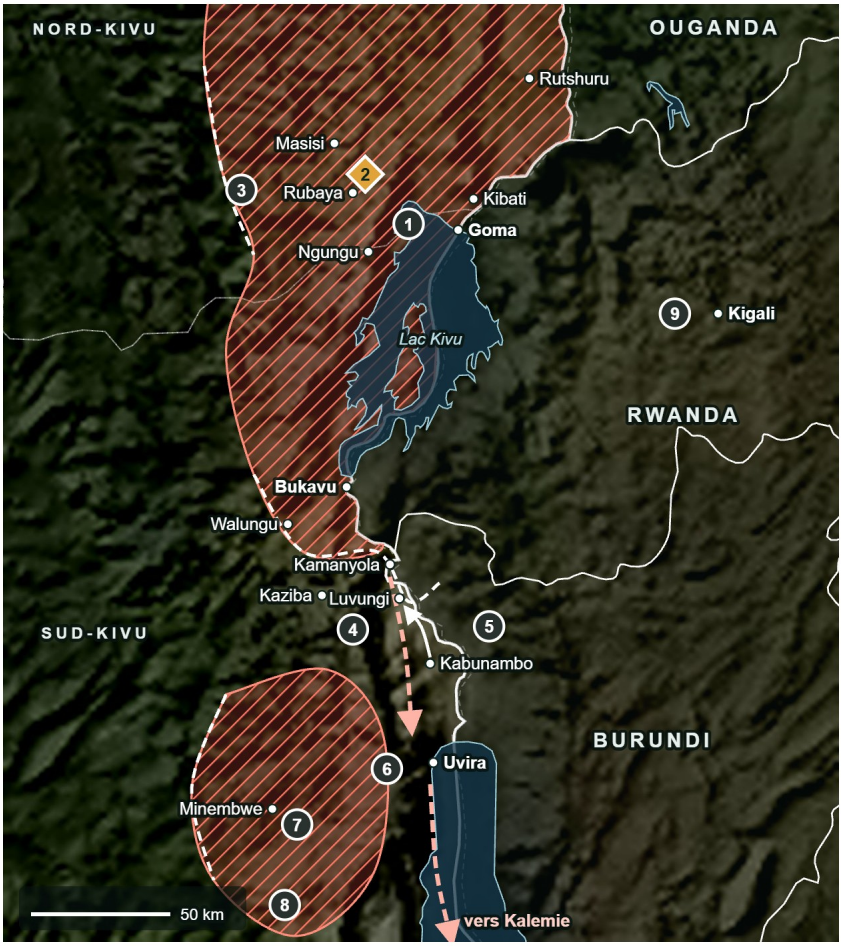
L'insécurité s'est rapprochée des actifs que le partenariat devait sécuriser. Rubaya, qui fournit environ 15 % des matières premières mondiales de tantale et rapporte aux rebelles quelque 800 000 USD par mois en taxes, a été ajoutée à la réserve stratégique en février, trois semaines après un effondrement qui y a fait plus de 200 morts et

quelques jours avant qu'une frappe de drone congolaise sur le site ne tue le porte-parole militaire des rebelles.[40,41,42,43] Un actif frappé le mois même où il est proposé se prête mal à l'investissement ; **son inclusion se lit en partie comme un appel à l'engagement américain**.[44] En Ituri, où se trouvent les permis aurifères de la Sokimo inscrits à la réserve, les ADF ont tué au moins 43 personnes dans un seul village en avril.[45] En mai, des hommes armés ont tendu une embuscade à un convoi de prospection minière près de Likasi, dans le Haut-Katanga, tuant un géologue et son chauffeur.[46] Le 12 octobre, le camp de Kabila a annoncé à Goma qu'il dirigerait un nouveau Front pour la refondation de la nation, intégrant la direction de la rébellion avec Corneille Nangaa et Bertrand Bisimwa comme vice-présidents et Sultani Makenga toujours à la tête de son armée. Le front promet de mettre fin à la « tyrannie » par tous les moyens, et Reuters a rapporté que **Kabila avait critiqué l'accord minier dans un discours avant son lancement** ; quatre jours plus tard, il a annoncé lors d'un rassemblement à Kamanyola son intention de marcher sur Uvira puis sur Kalemie.[47,33] Le gouverneur du Haut-Katanga s'est empressé de déclarer que le front n'a « pas sa place » dans sa province.[48]

FIGURE 9

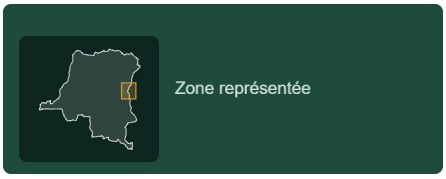
Le front du Kivu : là où la réserve rencontre la guerre

Les zones tenues par les rebelles couvrent Goma, Bukavu et Rubaya ; l'avancée annoncée vise le sud, vers Kalemie.



1. **Goma.** Prise par l'AFC/M23 en 2025 ; le 12 oct., le camp de Kabila y annonce le Front pour la refondation de la nation (FRN).
2. **Rubaya (réserve stratégique).** Environ 15 % des matières premières mondiales de tantale ; environ 800 000 USD par mois de taxes rebelles. Un effondrement fait plus de 200 morts (janv.) ; ajoutée à la réserve (févr.) ; une frappe de drone tue le porte-parole rebelle.
3. **Front de Masisi (RP529 : Ngungu, Kibati).** Les lignes bougent village par village ; les deux camps utilisent des drones.
4. **Walungu/Kaziba et plaine de la Ruzizi.** Fronts disputés au sud de Bukavu. 16 oct. : un rassemblement du FRN à Kamanyola annonce une marche sur Uvira, puis Kalemie.
5. **Kabunambo → Luvungi.** Mai : les rebelles reculent depuis 35 km au nord d'Uvira, en partie sous pression américaine.
6. **Uvira.** Prise le 10 déc. 2025 ; abandonnée en janv. 2026 sous pression américaine ; force de Prince avec drones (févr.) ; marche de la C64 (15 sept.).
7. **Minembwe.** Premiers observateurs du cessez-le-feu de Doha déployés le 24 août.
8. **Hauts plateaux du Sud-Kivu.** Embuscade le 17 sept. contre des employés de Vectus Global, la société de Prince.
9. **Kigali.** Sanctions américaines contre une raffinerie d'or ayant reçu de l'or sorti du Congo (25 juin).

Tenu par l'AFC/M23, désormais FRN
Front disputé
Avancée annoncée du FRN



Fond satellite : NASA Blue Marble avec relief Natural Earth. Frontières : Natural Earth ; provinces : amCharts. Zones de contrôle approximatives (Critical Threats Project, 21 oct. 2026). Sources : notes 20–48.

Le bilan se lit à trois niveaux. **Sur le plan tactique, le soft power américain a produit des effets réels** : Uvira a été repris, l'expansion rebelle vers le Katanga a été dissuadée et les sanctions ont alourdi le coût de l'implication rwandaise. **Sur le plan opérationnel, le rapport de forces n'a pas encore basculé.** Les rebelles tiennent Goma, Bukavu et Rubaya, les lignes de front à Masisi, à Walungu et dans la plaine de la Ruzizi bougent village par village, et les deux camps utilisent désormais des drones. Sur le plan stratégique, la diplomatie et les sanctions ont donné aux États-Unis une influence réelle sur le conflit, à faible coût et sans assumer la responsabilité de son issue. Mais les accords miniers dépendent toujours de la sécurité, et **la sécurité reste le volet du pacte encore à concrétiser**.

> **Washington a gagné en influence sur le conflit, sans parvenir à y mettre fin Tant que l'État congolais ne contrôlera pas le terrain, une grande partie des promesses du partenariat restera hors de portée.**



04
Minerais : ce qui a réellement bougé

Image d'illustration

Le bilan commercial est meilleur que le bilan sécuritaire. Il se mesure presque entièrement en cuivre, réorienté depuis la production existante plutôt que créé par de nouveaux investissements américains, mais pour un accord de moins d'un an, c'est un vrai départ.

Trois transactions ont été conclues ou ont donné lieu à des livraisons. La première est Chemaf. En 2024, la Gécamines, sous pression américaine, a bloqué la vente de ce producteur de cuivre et de cobalt en difficulté à une filiale du groupe de défense chinois Norinco. En mars 2026, le gouvernement a approuvé à la place sa vente à Virtus Minerals, une jeune entreprise américaine, pour environ 30 millions USD de fonds propres et la reprise d'environ 900 millions USD de dette.[49,50] **C'est le premier investissement dans un actif minier attribué au partenariat.** La deuxième concerne la commercialisation du cuivre. En janvier, la Gécamines s'est engagée à expédier vers les États-Unis en 2026 100 000 tonnes de cuivre issues de sa participation de 20 % dans Tenke Fungurume, exploitée par CMOC, Mercuria assurant le financement et la logistique ; en avril, l'engagement a été porté à 500 000 tonnes, en s'appuyant sur ses participations dans Tenke Fungurume et dans Kamoto Copper Company, de Glencore.[51,52] La troisième est la réserve stratégique. Project Vault, lancé à la Maison Blanche le 2 février, associe un prêt de 10 milliards USD de l'Export-Import Bank à des capitaux privés pour constituer des stocks de minerais destinés aux industriels américains.[53] Au cours de la semaine du 12 octobre, Mercuria y a livré **les 12 000 premières tonnes de cuivre congolais**, d'autres livraisons étant attendues prochainement.[54]

Les données commerciales montrent ce qui a réellement bougé. En juillet, les États-Unis ont importé **un record de 53 290 tonnes** de cathodes de cuivre congolaises, soit 23,9 % de leurs importations de cuivre, contre moins de 32 000 tonnes sur toute l'année 2024 ; la part du Congo dans les importations chinoises de cuivre est tombée le même mois à 39,4 %, son plus bas niveau depuis octobre 2025.[55] Au premier semestre, les exportations congolaises de cuivre ont atteint un record de 1,72 million de tonnes, et la part vendue aux États-Unis et à l'Europe a à peu près doublé.[56] Les importations totales peuvent inclure du cuivre vendu hors du cadre de l'accord. Mercuria a fait état d'une première livraison de 12 000 tonnes à Project Vault en octobre ; il ne s'agit pas d'un bilan complet des livraisons prévues par les arrangements plus larges de la Gécamines avec les États-Unis. **Ces sources ne font pas non plus état d'expéditions de cobalt, de lithium, de germanium ou de gallium congolais vers des acheteurs américains au titre du partenariat.**

C'est la réalisation la plus concrète de l'accord, et une première brèche dans le contrôle chinois : du cuivre issu de mines exploitées par des groupes chinois réorienté vers des acheteurs américains grâce aux participations

FIGURE 10

Trois transactions conclues ou livrées

Toutes trois réorientent des actifs congolais existants plutôt que d'ajouter de nouvelles capacités.

~30 M + 900 M USD

Chemaf vendue à Virtus Minerals

Après le blocage par la Gécamines d'une vente à une filiale du chinois Norinco en 2024. Approuvée en mars 2026 ; premier investissement minier physique attribué au partenariat.

Fonds propres + dette reprise

100 000 → 500 000 t

Cuivre de la Gécamines vers les États-Unis

Issu de ses 20 % de Tenke Fungurume, exploitée par CMOC, puis aussi de sa participation dans Kamoto Copper, de Glencore ; Mercuria assure le financement et la logistique.

Engagé en janv. · relevé en avr.

12 000 t

Project Vault

Réserve stratégique américaine lancée à la Maison Blanche le 2 févr. avec un prêt de 10 Md USD de l'Export-Import Bank ; Mercuria livre le premier cuivre congolais.

Semaine du 12 oct.

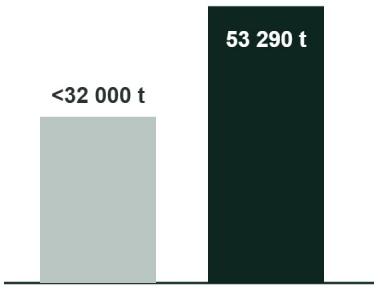
Source : notes 49–54.

minoritaires de l'État. **Les financements américains sont intervenus après les premiers échanges commerciaux, et non avant** : la Development Finance Corporation a investi 600 millions USD dans l'Orion Critical Mineral Consortium et prêté 553 millions USD au Lobito Atlantic Railway.[57]

FIGURE 11

Le cuivre, réalisation la plus concrète de l'accord

En un seul mois de 2026, les États-Unis ont importé plus de cuivre congolais que sur toute l'année 2024, réorienté depuis des mines existantes.



Importations américaines de cathodes de cuivre cong

23,9 %

des importations américaines de cuivre en juillet provenaient du Congo

39,4 %

part du Congo dans les importations chinoises de cuivre en juillet, la plus basse depuis oct. 2025

1,72 Mt

Exportations congolaises de cuivre record au premier semestre 2026 ; part vers les États-Unis et l'Europe à peu près doublée

Mines exploitées par des groupes chinois et Glencore **TFM (CMOC) · KCC (Glencore)** → Participations minoritaires de la Gécamines **20 % de TFM · participation dans KCC** → Mercuria **financement et logistique** → Acheteurs américains et Project Vault **Vault : 12 000 t initiales (oct.)**

Source : Reuters, 7 et 16 septembre 2026 (notes 55–56).

Le trajet du cuivre montre à quel point le basculement reste provisoire. La ligne angolaise vers l'Atlantique est en service, et son financement de 753 millions USD, dont le prêt de la DFC, a été bouclé en juin. Le tronçon congolais passant par Kolwezi a été concédé à Mota-Engil pour 30 ans en août, mais son financement n'est pas bouclé : il ne dispose que d'une lettre d'intérêt non contraignante de la DFC portant sur 1 milliard USD au plus. Aucune date officielle d'achèvement n'existe ; un suivi indépendant ne prévoit une mise en service initiale qu'en 2029–2030. D'ici là, le cuivre circule en partie par la route. **Mota-Engil est en outre détenue à environ un tiers par China Communications Construction Company**, tandis qu'un consortium chinois relance la route rivale TAZARA vers l'est (section 06).[57] Le commerce a avancé plus vite que les infrastructures censées le sécuriser.

Ce qui reste en suspens

Les transactions les plus importantes restent au stade du protocole d'accord. Des discussions sont en cours

depuis février pour orienter jusqu'à la moitié du concentré de zinc de Kipushi, qui contient du germanium et du gallium, vers des acheteurs américains par l'intermédiaire de la Gécamines.[58] Le 3 février, Glencore et Orion ont annoncé un protocole d'accord non contraignant prévoyant le rachat par Orion de 40 % des intérêts de Glencore dans Kamoto Copper Company et Mutanda Mining, qui ont produit ensemble 247 800 tonnes de cuivre et 33 500 tonnes de cobalt en 2025, pour une valeur d'entreprise implicite d'environ 9 milliards USD. Orion orienterait la vente de sa part de la production vers des acheteurs désignés dans le cadre du partenariat[59] ; sur la base de la production de 2025, cette part représenterait environ 99 000 tonnes de cuivre et 13 400 tonnes de cobalt par an. **Huit mois plus tard, le protocole n'est toujours pas devenu contraignant, et aucune raison n'a été donnée.** En juillet, l'administration fiscale a mis sous scellés les bureaux de Kamoto à Kolwezi en raison d'une créance contestée que des sources évaluent à plusieurs milliards de dollars.[60] **L'État est ainsi en conflit ouvert avec l'actif au cœur de l'opération.**

Pour le cobalt et le lithium, l'approvisionnement américain est encore à plusieurs années, comme toujours pour de nouvelles capacités de transformation et d'extraction. En mai, EGC, la filiale cobalt de la Gécamines, a signé un protocole d'accord avec EVelution Energy et Trafigura pour approvisionner un projet de raffinerie en Arizona, mais cette usine vise une mise en service en 2029.[61] En août, le cadastre minier a confirmé sept permis d'exploration pour KoBold Metals, dont quatre à Manono, mais le litige avec AVZ reste entier.[62] Parallèlement, Zijin a commencé à produire sur sa partie de Manono en mai et a expédié en juin le premier lithium du Congo vers la Chine, via la Tanzanie.[63] **Dans le lithium, l'entreprise chinoise produit tandis que l'américaine explore encore.**

Qui donne le rythme

Kinshasa a utilisé ses propres leviers, parfois à rebours des intérêts américains. Une ordonnance du 29 juin a interdit les exportations de concentrés de cuivre et de cobalt afin d'imposer la transformation sur place.[62,4] Le quota de cobalt de 87 000 tonnes par an, assorti d'une réserve stratégique discrétionnaire de 9 600 tonnes, a **réduit d'environ 80 % les importations chinoises de produits intermédiaires de cobalt congolais** au cours des neuf premiers mois de l'année, et le régulateur a récupéré les allocations inutilisées.[64,65] Mais les prix de l'hydroxyde de cobalt ont chuté de 31 % au troisième trimestre, les acheteurs chinois puisant dans leurs stocks, et le régulateur a évoqué une nouvelle réduction.[66,64] **Kinshasa gère l'offre au profit de ses propres recettes, non pour la commodité de Washington.**

Les institutions chargées d'encadrer le partenariat peinent encore à trouver leur rythme. Le comité directeur conjoint s'est réuni une seule fois, le 5 février au département d'État ; ses membres américains n'ont pas été désignés publiquement.[67,68] **Aucune deuxième réunion n'a été annoncée**, et à fin juin une cinquantaine de projets transmis par Kinshasa étaient restés sans réponse.[69] Une équipe spéciale congolaise attendue en février n'a été créée que le 11 septembre, et la deuxième réunion du comité était encore en préparation le 16 septembre.[70,71] **Aucune approbation ni aucun rejet de projet n'a été rendu public** ; la confidentialité prévue par l'article XVII est subordonnée au droit applicable et aux dispositions relatives au consentement. Côté réformes, la loi 26/033 sur le régime fiscal des projets stratégiques a été promulguée en août et l'administration fiscale centrale mise en service le 9 octobre.[72,73]

FIGURE 12

La ceinture de cuivre : là où se trouvent les accords

Les actifs livrés du partenariat se concentrent autour de Kolwezi, sur la ligne de Lobito vers l'Atlantique.



Livré · En attente / en réserve · Bloqué ou à risque · Hors du partenariat · Incident de sécurité ou manifestation

Ligne de Lobito (DFC 553 M USD)

1. **Kamoa-Kakula.** Ivanhoe et Zijin ; environ 64 % du cuivre en concentré du Congo. Hors de la réserve.
2. **Kamoto Copper (Glencore).** Bureaux mis sous scellés le 9 juil. pour une créance fiscale estimée à plusieurs milliards ; protocole Orion pour 40 % toujours non contraignant.
3. **Chemaf.** Vendue à Virtus Minerals, soutenue par les États-Unis, en mars 2026.
4. **Mutanda (Glencore).** Comprise dans le protocole non contraignant Glencore–Orion.
5. **Tenke Fungurume (CMOC).** La part de 20 % du cuivre de la Gécamines est désormais expédiée vers des acheteurs américains.
6. **Près de Likasi.** Mai : des hommes armés tendent une embuscade à un convoi de prospection, tuant un géologue et son chauffeur.
7. **Kipushi.** Discussions depuis févr. pour orienter jusqu'à la moitié du concentré de zinc, contenant du germanium et du gallium, vers des acheteurs américains.
8. **Kisenge.** Permis de manganèse, d'or et d'étain inscrits à la réserve stratégique.
9. **Lubumbashi.** Marche de la C64, 15 sept. Le gouverneur déclare que le FRN n'a « pas sa place » dans le Haut-Katanga.

Fond satellite : NASA Blue Marble avec relief Natural Earth ; emplacements approximatifs. Ligne de Lobito : prêt de la DFC de 553 M USD. Sources : notes 46–63.

FIGURE 13

Le parcours prévu d'un projet de la réserve, et où il s'est arrêté

Aucune approbation ni aucun rejet de projet n'a été rendu public.

1. Liste de la réserve
Choisie par Kinshasa
Non publiée

2. Notification au comité
5 Américains + 5 Congolais, par consensus
Une seule réunion, le 5 févr.

3. Droit de première offre américain
Neuf mois au plus sans concurrence
~50 projets transmis ; sans réponse à fin juin

4. Soumissionnaires « alignés »
Non contrôlés depuis la Chine, la Russie, l'Iran ou la Corée du Nord
Aucune attribution publiée

5. Choix final
« Revient à la RDC »
Confidentialité sous réserve du droit applicable et du consentement

ÉQUIPE SPÉCIALE attendue en février, créée le 11 sept. RÉFORME

loi 26/033 promulguée en août ; administration fiscale centrale mise en service le 9 oct. PAS DE DEUXIÈME RÉUNION annoncée

Source : notes 2, 67–73.

Dans l'ensemble de l'accord, le schéma est constant. Il fonctionne bien lorsque le Congo peut s'y conformer en adoptant une loi : la réforme fiscale est publique et s'applique à tous les partenariats de l'État, pas seulement américains. **Il est plus faible lorsque le respect dépend d'un comportement soutenu sur de nombreuses**

années, là précisément où Sicomines a déçu. **Les engagements américains sont les moins précis** : ils ne mentionnent ni montant, ni échéance, ni mécanisme de mise en œuvre. **Le remède serait peu coûteux** : publier la réserve, les attributions et les conditions des incitations, et sanctionner les manquements. **Qu'aucun des deux gouvernements ne l'ait encore fait suggère que tous deux préfèrent encore la souplesse aux engagements fermes.**

FIGURE 14

Suivi des opérations : livrées, en attente et bloquées

Les échanges commerciaux ont progressé, mais pas encore les grands investissements

■ Livré / en vigueur ☐ En attente / non contraignant ■ Bloqué ou à risque

LIVRÉ

Financement de la DFC Orion CMC · ligne de Lobito	**600 M + 553 M USD**
Cuivre Gécamines–Mercuria Engagement ; relevé en avr.	**500 000 t**
Virtus rachète Chemaf Approuvé en mars	**~30 M USD + 900 M de dette**
Loi de réforme Août · administration fiscale 9 oct.	**Loi 26/033**
Project Vault Semaine du 12 oct.	**12 000 t**

EN ATTENTE / NON CONTRAIGNANT

Glencore–Orion 40 % de KCC et Mutanda ; protocole depuis le 3 févr.	**~9 Md USD**
Comité directeur conjoint 5 févr. ; ~50 projets transmis	**Une réunion**
Zinc de Kipushi Discussions depuis févr.	**Jusqu'à 50 %**
EGC–EVelution–Trafigura Protocole cobalt, 13 mai	**Raffinerie visée en 2029**
KoBold Metals 4 à Manono ; litige AVZ	**7 permis**

BLOQUÉ OU À RISQUE

Garde minière Washington dément financer, 28 avr.	**100 M USD**
Litige fiscal de Kamoto 9 juil. ; Glencore conteste	**Bureaux sous scellés**
Mémorandum de sécurité Aucun financement prévu ; pas de programme	**Non contraignant**
Rubaya Dans la réserve	**Tenu par les rebelles**

Aucune approbation ni aucun rejet de projet au titre de l'accord n'a été rendu public. Sources : notes 49–63.



05

D’un accord commercial à une tentative de réforme constitutionnelle

Image d’illustration

Quel que soit son bilan commercial, la pérennité du partenariat se jouera sur le plan intérieur. Il est en vigueur, mis en œuvre et, pour l’instant, juridiquement stable.[2] Le Parlement a autorisé la ratification après son entrée en vigueur, la Cour constitutionnelle se serait déclarée incompétente sur un recours sans statuer sur le fond, et aucun autre recours n’a été identifié dans les sources consultées.[74,75,76] La question qui reste ouverte est donc constitutionnelle plutôt que contentieuse : le fond n’a jamais été examiné, et le projet constitutionnel du président pourrait le remettre en lumière.

Juridiquement, l’accord est difficile à défaire : sa dénonciation exige un préavis de cinq ans, et aucun tribunal ne s’est prononcé contre lui.[2] **Politiquement, il est exposé**, ayant été entraîné dans le débat sur la prolongation du mandat du président Tshisekedi, bien qu’il n’exige pas de troisième mandat.[77,78] Plus il est lié à ce projet, plus sa base intérieure se rétrécit.

STATUT OPÉRATIONNEL	CONTRÔLE CONSTITUTIONNEL	DÉNONCIATION ORDINAIRE
En cours de mise en œuvre	**Aucune décision sur le fond identifiée dans cette étude**	**Cinq ans après notification écrite**

Où en est l’accord sur le plan juridique

La principale question juridique soulevée jusqu’ici est une question de chronologie. L’accord est entré en vigueur à sa signature le 4 décembre 2025, des mois avant que le Parlement n’autorise sa ratification (figure 15). L’article 214 exige une telle autorisation pour les traités de commerce et pour les accords qui modifient la législation ou engagent les finances publiques.[79] Ses engagements commerciaux et sa promesse de réforme juridique posent donc une véritable question d’autorisation, même si l’article XVI(2) précise qu’il n’oblige lui-même aucune partie à affecter ou à décaisser des fonds.[2,80] L’État s’est trouvé engagé avant que le Parlement n’accorde l’autorisation que la Constitution semble exiger.

L’approbation ultérieure du Parlement consolide l’assise de l’accord, mais ce n’est pas une décision de justice. Elle permet la ratification ; elle n’établit pas que l’entrée en vigueur antérieure était valide, ni que chaque disposition est constitutionnelle.[81] Le vote de l’Assemblée, à 371 voix contre 1 et sans débat de fond, traduit un consentement politique plus qu’un examen juridique.

Le recours en justice ne l’a pas tranchée non plus. L’ACP a rapporté que la Cour constitutionnelle s’était déclarée

incompétente sur la requête en juillet 2026, laissant le fond indécis.[82,76] Cela ne valide pas l'accord et ne garantit pas non plus qu'un autre requérant puisse rouvrir l'affaire, ce qui supposerait une voie de recours valable, un requérant recevable et un acte susceptible de contrôle.[79] Les arguments des requérants fondés sur la souveraineté n'ont pas été examinés, et le texte leur offre moins d'appui que leur présentation ne le laisse entendre : l'article 9 autorise les concessions encadrées par la loi, et le comité directeur conjoint ne peut bloquer des décisions que dans les limites de son mandat : il ne dispose d'aucun veto général sur les actifs congolais.[2]

La situation juridique est stable pour l'instant : l'accord s'applique comme contraignant, et aucun autre recours n'a été identifié dans les sources consultées. Ce qui reste est une question constitutionnelle plutôt qu'un contentieux en cours. Le fond n'a jamais été examiné, et un changement de constitution ou de gouvernement pourrait le rouvrir : c'est pourquoi le projet constitutionnel compte.

FIGURE 15

Comment l'accord est arrivé à sa situation actuelle

Le Parlement a autorisé la ratification après l'entrée en vigueur de l'accord ; aucune décision sur le fond n'a été identifiée.

DATE	ÉTAPE	SOURCE
4 déc. 2025	Signé ; en vigueur dès la signature	**Document officiel**
21 janv. 2026	Recours constitutionnel déposé	Rapporté
7 mars 2026	Projets de loi d'autorisation déposés	**Document officiel**
13 avr. 2026	L'Assemblée déclare les projets recevables (346–7, 2 abstentions)	Rapporté
27 avr. 2026	L'Assemblée approuve l'autorisation (371–1)	Rapporté
19 mai 2026	Le Sénat approuve l'autorisation	Rapporté
Juil. 2026	Incompétence déclarée, selon l'ACP	Rapporté

Le rejet rapporté n'a pas tranché le fond constitutionnel.

Note sur les sources : cette analyse s'appuie sur l'accord, la Constitution et les documents publics et informations de presse disponibles. Les actes complets de ratification et de publication, dont la loi n° 26/008 du 22 mai 2026, ainsi que l'arrêt complet R.Const.2611, n'ont pas été authentifiés dans le cadre de cette étude. Le rejet pour incompétence rapporté n'établit pas la constitutionnalité de l'accord sur le fond.

Sources : notes 2, 74–76, 81–84. L'affaire est enregistrée sous le numéro R.Const.2611.

Comment le projet constitutionnel affecte l'accord

L'accord touche bien la Constitution, mais pas les mandats présidentiels. Sa clause de réforme engage Kinshasa à mener les réformes législatives et constitutionnelles nécessaires à sa mise en œuvre, sans préciser lesquelles.[2] Les points de contact sont ceux exposés plus haut : la manière dont l'accord a été autorisé au titre de l'article 214, et la compatibilité de ses dispositions sur les actifs miniers avec le contrôle de l'État sur les ressources naturelles et les règles de concession de l'article 9.[79] Aucun ne concerne le nombre ou la durée des mandats présidentiels.

Le lien avec le mandat est le fait du président lui-même. Tshisekedi a invoqué le partenariat en évoquant une réforme constitutionnelle, et dès août Dan Ford, de Responsible Statecraft, le décrivait comme affirmant que l'accord exigeait son maintien au pouvoir. L'argument repose sur la clause de réforme ouverte : si le partenariat exige un changement constitutionnel, et si seule une nouvelle constitution pouvait rouvrir les règles sur les mandats présidentiels, alors la mise en œuvre de l'accord et le choix du dirigeant du pays deviennent un seul et même projet. Ford rejette cette prémisse, et Christian-Géraud Neema, du Carnegie Endowment, estime que des modifications fiscales et du droit minier suffiraient.[77,78]

Ce lien apporte trois avantages au président. Il présente une prolongation de mandat comme une question de mise

en œuvre du partenariat étranger le plus important du pays plutôt que de maintien personnel au pouvoir. Il s'appuie sur le crédit de Washington, puisqu'un partenaire américain qui ne s'y oppose pas peut être présenté comme un partenaire qui approuve. Et il alourdit le coût de l'opposition, en faisant passer la résistance au projet constitutionnel pour une résistance aux investissements et à la sécurité que promet l'accord. Neema avertit que le président **« implique Washington » dans sa quête d'un troisième mandat**, et que Washington ne s'y est pas clairement opposé.[77] Ce silence ne vaut pas consentement, mais il permet d'enrôler l'accord au service de la cause du président.

Les mandats présidentiels restent protégés par la Constitution. Le second et dernier mandat de Tshisekedi a commencé le 20 janvier 2024 ; la prochaine élection est attendue en 2028 et le mandat prend normalement fin en janvier 2029.[85] L'article 220 soustrait le nombre et la durée des mandats présidentiels à toute révision, et l'article 70, qui maintient le président sortant en fonction jusqu'à l'installation de son successeur, ne confère aucun mandat supplémentaire.[79] Les partisans du changement soutiennent qu'une nouvelle constitution adoptée par référendum échapperait à l'article 220, une thèse contestée (figure 16).

FIGURE 16

Ce que protège la Constitution

ARTICLE 220
Protège le nombre et la durée des mandats présidentiels contre toute révision constitutionnelle.

ARTICLE 219
Interdit la révision en temps de guerre, d'état d'urgence, d'état de siège et dans d'autres circonstances précisées.

LE DIFFÉREND
Une nouvelle constitution peut-elle légalement contourner ces garanties ? L'accord minier ne répond pas à cette question.

Source : Constitution de la RDC (note 79).

Les bases juridiques d'un référendum sont encore en cours d'élaboration. Un projet de loi référendaire a été adopté par les deux chambres en juin ; selon la presse, il prévoyait des experts réunis par le président, puis une assemblée constituante et un référendum.[86,87] Le 28 juillet, la Cour constitutionnelle l'a déclaré conforme, sous réserves d'interprétation.[88] À la demande de Tshisekedi d'une nouvelle délibération, l'Assemblée a renvoyé le texte en commission en septembre et adopté une version révisée le 23 octobre par 346 voix contre 0 et une abstention, en l'absence de l'opposition ; le texte retourne désormais au Sénat.[89,90] Rien de tout cela ne modifie la Constitution ni ne remet à zéro les mandats présidentiels, mais cela construit la mécanique d'une tentative.

La guerre pourrait retarder le calendrier. L'article 219 interdit la révision constitutionnelle en temps de guerre, d'état d'urgence ou d'état de siège.[79] Le 6 mai, Tshisekedi a déclaré que les élections pourraient ne pas être possibles en 2028 si la guerre se poursuivait, et qu'il accepterait un troisième mandat si le peuple le souhaitait.[91] Joshua Walker, de Chatham House, rapporte que les deux camps s'attendent tacitement à un report.[92] La guerre joue dans les deux sens : elle peut freiner un changement constitutionnel, mais aussi justifier un report du scrutin.

L'opposition aux projets du président n'est pas une position unique (figure 17). Moïse Katumbi soutient les Accords de Washington mais s'oppose à la prolongation du mandat présidentiel ; les manifestations de la coalition C64 visaient le changement constitutionnel ; et Kabila a critiqué l'accord minier avant de lancer une coalition politico-militaire.[93,94,95,47] Un dialogue national, accepté par le gouvernement, pourrait en rallier une partie, même si Chatham House souligne qu'il n'est pas certain que les deux camps puissent s'accorder sur la nature des problèmes du pays.[92]

Le risque politique pour l'accord est une question d'appropriation. Sa survie juridique ne dépend pas du référendum ; sa légitimité, si. Chatham House note que les États-Unis sont perçus comme soutenant Tshisekedi, et l'Institute for Security Studies avertit qu'une perte de crédibilité démocratique compromettrait les acquis diplomatiques et renforcerait les revendications d'autonomie du M23 dans l'Est.[92,86] Si le partenariat devient un argument du président pour rester au pouvoir, opposants et successeurs auront des raisons de le traiter comme son engagement personnel plutôt que comme celui de l'État.

FIGURE 17

Les positions de l’opposition ne sont pas interchangeables

Katumbi / Ensemble pour la République

Soutient les Accords de Washington et s’oppose à la prolongation du mandat présidentiel. Son soutien aux Accords ne doit pas être lu comme une approbation de chaque disposition du partenariat.

Coalition C64

Ses manifestations des 3 juin et 15 septembre visaient le changement constitutionnel. Elles n’établissent pas à elles seules la position de la coalition sur le partenariat.

Kabila et le FRN

Reuters a rapporté que Kabila avait critiqué l’accord minier dans un discours précédant le lancement du FRN, une coalition politico-militaire, le 12 octobre.

Sources : notes 47, 77, 92–95.

Ce que cela signifie pour les investisseurs

Un changement de gouvernement dans l’un ou l’autre pays ne mettrait pas fin à lui seul à l’accord. Le droit international interdit en général à un État d’invoquer son droit interne pour justifier l’inexécution, et limite les motifs de nullité tirés de vices dans la procédure de conclusion des traités.[96,97] Un accord exécutif peut lier les États-Unis sur le plan international sans l’accord du Sénat,[98] et un retrait ne prend effet que cinq ans après notification.[2]

Le principal risque est une perturbation de la mise en œuvre et de projets particuliers, d’autant plus forte que le partenariat est perçu comme celui du président plutôt que de l’État (figure 19). Une prolongation contestée du mandat pourrait en affaiblir l’acceptation ; un successeur pourrait considérer qu’il s’agit d’un engagement de son prédécesseur, à réexaminer ou à renégocier ; Washington pourrait réduire son soutien discrétionnaire. Rien de tout cela n’exige une dénonciation. Les investisseurs devraient suivre les lois d’application, les approbations, le traitement fiscal et les protections des projets (section 07) à l’aune des étapes de la figure 18.

FIGURE 18

Les étapes susceptibles de modifier la mise en œuvre

VOLET	ÉTAPE PERTINENTE	POURQUOI C’EST IMPORTANT
Mise en œuvre de l’accord	Échéance de réforme à douze mois : 4 décembre 2026	Vérifier quelles réformes sont adoptées et leurs effets sur les projets. Le non-respect n’entraîne pas automatiquement la fin de l’accord.
Processus constitutionnel	Promulgation ou nouvelles étapes de la loi référendaire révisée	Distinguer une loi encadrant un référendum d’un véritable changement constitutionnel ou d’une remise à zéro des mandats.
Succession politique	Élection attendue en 2028 ; horizon normal de succession en janvier 2029	Surveiller la continuité des politiques, les pressions à la renégociation et les décisions sur les projets.

Sources : notes 2, 85, 88–90.

FIGURE 19

Un changement politique peut perturber des projets sans annuler l’accord

Analyse de scénarios, et non événements futurs avérés.

Prolongation contestée du mandat présidentiel

Légitimité affaiblie et perturbation de la mise en œuvre

Succession politique

Réexamen des politiques ou pression à la renégociation

Changement de politique américaine

Réduction du soutien discrétionnaire ou notification de dénonciation

Les issues dépendent du droit applicable et des droits propres à chaque projet. La dénonciation unilatérale ordinaire prévue par l’accord prend effet cinq ans après notification écrite.

Source : analyse Tellurian ; texte de l’accord (note 2). Un accord mutuel ou un autre fondement juridique applicable pourrait modifier l’analyse de la dénonciation ; aucun fondement de ce type n’a été établi ici.

En résumé, l’accord est juridiquement stable pour l’instant ; le risque qui compte est constitutionnel et politique.



06
Ce qui a changé

Image d'illustration

Dix mois plus tard, l'accord a fait bouger les lignes à certains endroits et pas encore à d'autres, et cette distinction se lit à trois niveaux d'effet.

FIGURE 20

Ce qui a changé, à trois niveaux

Réel au niveau tactique, naissant au niveau opérationnel, contrasté au niveau stratégique.

Tactique

RÉEL ET MESURABLE

- Le cuivre afflue vers les acheteurs américains et la réserve stratégique
- Chemaf sous propriété américaine, et non de Norinco
- Comité, équipe spéciale, administration fiscale et nouvelle loi fiscale
- Uvira repris ; coût accru pour le Rwanda

Opérationnel

STADE INITIAL

- Aucune nouvelle mine d'envergure financée par les États-Unis
- La plus grande transaction reste un protocole d'accord
- Des usines chinoises traitent environ 79 % du cobalt mondial ; première raffinerie américaine visée en 2029
- Aucune approbation visible du comité ; aucun programme de sécurité

Stratégique

CONTRASTÉ ET CONTESTÉ

- Une place pour les États-Unis dans les négociations ; soumissionnaires non alignés exclus des projets désignés de la réserve
- Le prestige américain lié à un gouvernement qui invoque l'accord dans sa démarche constitutionnelle
- Présence diplomatique américaine affaiblie à Kinshasa

Source : analyse Tellurian ; notes 61, 70, 99–102.

Sur le plan tactique, les changements sont réels, mesurables et rapides. Le cuivre qui allait autrefois à des acheteurs chinois parvient désormais à des acheteurs américains, et une partie est stockée dans une réserve stratégique américaine. Un groupe de défense chinois a été empêché de racheter Chemaf, désormais détenue par une entreprise américaine. Kinshasa a créé un comité, une équipe spéciale, une administration fiscale centrale et une nouvelle loi fiscale. Dans l'Est, la pression américaine a permis de reprendre Uvira et a alourdi le coût de l'implication rwandaise. Pour un accord de moins d'un an, c'est un début respectable.

Sur le plan opérationnel, le changement a à peine commencé, comme c'est presque toujours le cas en dix mois. Aucune nouvelle mine financée par les États-Unis n'a encore été construite ou rachetée à grande échelle, et la plus grande opération reste un protocole d'accord. Une nouvelle mine peut demander une décennie ou plus et une raffinerie plusieurs années : à ce stade, le critère est donc la direction prise, et les premiers pas, un accord d'approvisionnement pour une raffinerie en Arizona et une concession ferroviaire sur la ligne de Lobito, vont dans le

bon sens. **Le raffinage reste chinois** : des usines chinoises traitent environ 79 % du cobalt mondial, et la première raffinerie américaine de cobalt vise une mise en service en 2029.[99,61] À partir du 1er janvier 2027, le décret présidentiel 14415 durcit les conditions de dérogation aux restrictions existantes sur les achats de défense portant sur des matériaux visés, comme le tantale et le tungstène ; des exceptions précises restent possibles. Cela favorise l'offre non chinoise, y compris celle de l'Est tenu par les rebelles, **au moment même où elle devient moins accessible**.[100] Washington s'est aussi couvert sur ce point : en septembre, il a facilité un accord sur le tungstène avec le Rwanda lui-même, l'approche « la paix par les affaires » dont l'Institut Egmont avait prévenu qu'elle ne suffirait pas.[101,102] Le comité conjoint n'a visiblement rien approuvé, et le mémorandum de sécurité n'a pas produit de programme.

Sur le plan stratégique, les effets sont contrastés, mais pour les minerais ils évoluent dans le sens de Washington. Au regard des objectifs manifestes de Washington, desserrer l'emprise de la Chine sur les minerais congolais, sécuriser l'approvisionnement de l'industrie américaine et stabiliser suffisamment la région pour que l'un et l'autre durent, le bilan est inégal. **Le premier objectif a commencé à progresser** : les soumissionnaires non alignés sont désormais exclus des projets désignés de la réserve, Chemaf est revenue à un acheteur américain et une part croissante du cuivre congolais part vers l'Ouest, même si la position existante de la Chine reste largement intacte. **Le deuxième n'a progressé que pour le cuivre** : le métal congolais a fourni près d'un quart des importations américaines de cuivre en juillet, mais aucune expédition de cobalt, de lithium ou de germanium n'a été signalée. **Le troisième est celui qui a le moins avancé** : Uvira a été repris, mais les rebelles tiennent toujours Goma, Bukavu et Rubaya, et un front dirigé par Kabila menace Kalemie. Ce que Washington a obtenu, c'est un siège à la table du plus important producteur mondial de cobalt et de cuivre, **un gain réel pour un coût budgétaire modeste**. Mais il a aussi **lié le prestige américain à un gouvernement qui invoque le partenariat dans sa démarche de changement constitutionnel**, tandis que la présence diplomatique de Washington à Kinshasa s'est affaiblie.

Pour Pékin, les pertes restent marginales à ce stade, même si la tendance ne lui est pas favorable. Les entreprises chinoises possèdent toujours la plupart des mines en production, assurent l'essentiel de la transformation et achètent l'essentiel de la production, et la réserve contient surtout des actifs résiduels. Leurs ripostes ont été commerciales plutôt que conflictuelles. En mars, le Congo a signé avec la Chine un nouvel accord de coopération minière portant sur le partage de données géologiques, la protection des investissements et la transformation locale.[103] La Chine a accordé à l'Afrique un accès sans droits de douane à partir du 1er mai, alors que le Congo en bénéficiait déjà en tant que pays moins avancé, et un consortium chinois a obtenu une concession de 1,4 milliard USD pour relancer le chemin de fer TAZARA, concurrent de Lobito.[104,57] **Le coup le plus dur porté à l'approvisionnement chinois est venu des quotas de cobalt de Kinshasa, et non de l'accord américain. La Chine n'a pas besoin de surenchérir sur Washington. Il lui suffit de durer plus longtemps.**

> **La Chine n'a pas besoin de surenchérir sur Washington. Il lui suffit de durer plus longtemps.**

Pour Kinshasa, l'accord a accompli ce pour quoi il était en partie conçu : **il a introduit de la concurrence dans un marché dominé par la Chine**. **Le Congo organise une mise aux enchères, il ne choisit pas un camp.** En février, son ministre des Mines a déclaré que le pays regarderait ailleurs si le cadre américain ne produisait aucun projet ; un mois plus tard, il signait l'accord de coopération avec Pékin.[105,103] Le prix de ce levier est que l'accord est devenu un instrument de politique intérieure autant que de politique étrangère, et **il a été entraîné dans le différend sur le mandat présidentiel**, Kabila figurant parmi ses détracteurs publics.

FIGURE 21

Gains et coûts pour chaque capitale

La situation de Washington, Pékin et Kinshasa dix mois après l'accord.

Washington

+ Un siège à la table du plus important producteur mondial de cobalt et de cuivre, pour un coût budgétaire modeste

− Prestige lié au projet constitutionnel ; présence affaiblie à Kinshasa

Pékin

+ Possède toujours la plupart des mines en production, assure l'essentiel de la transformation, achète l'essentiel de la production

+ Nouvel accord de coopération (mars) ; concession TAZARA de 1,4 Md USD, concurrente de Lobito

− Pertes marginales ; le coup le plus dur est venu des quotas congolais de cobalt

Kinshasa

+ Un marché dominé par la Chine transformé en concurrence : « organiser une mise aux enchères, pas choisir un camp »

− L'accord est devenu un instrument de politique intérieure, entraîné dans le différend sur le mandat présidentiel

Source : notes 57, 103–105.



07

Opérer dans l'incertitude constitutionnelle et politique

Image d'illustration

Pour une entreprise déjà présente au Congo, ou qui envisage d'y entrer, la conséquence pratique est claire. L'accord est juridiquement stable pour l'instant, mais sa constitutionnalité n'a pas été examinée sur le fond et sa portée pourrait être remise en cause par une nouvelle constitution ou un futur gouvernement : les investissements doivent être structurés pour résister à tous les scénarios . Cela signifie traiter le traité comme une porte d'entrée et placer la véritable protection ailleurs.

FIGURE 22

Six façons de protéger une position

Traiter le traité comme une porte d'entrée et placer la véritable protection ailleurs.

1

Faire porter le poids par le contrat

Une convention minière intégrant la stabilité de la loi 26/033 lorsque le projet y est éligible ; conserver son propre dossier documentaire.

2

Obtenir un for hors du Congo

Une clause d'arbitrage et une structure de détention éligible à la protection conventionnelle ; le TBI de 1984 sert de filet de sécurité.

3

S'assurer tôt, contre le scénario discret

Tester la couverture de la DFC, de la MIGA ou du marché privé contre les retards, les audits et la réouverture de contentieux fiscaux. Les primes contre la violence ont été multipliées par 5 à 10 en 2025.

4

Échelonner le capital

S'engager par tranches liées à l'échéance des réformes, au calendrier électoral, aux approbations du comité et aux opérations américaines contraignantes ; l'enlèvement avant les fonds propres.

5

Miser sur la transparence et l'ouverture

Conditions et paiements publics ; liens avec les provinces, les communautés et l'opposition ; neutralité dans le débat constitutionnel.

6

Évaluer le risque sécuritaire

Aucun capital en territoire tenu par les rebelles ; diligence raisonnable sur l'étain, le tantale, le tungstène et l'or ; prudence avec les sociétés privées de sécurité.

Source : analyse Tellurian ; notes 106–108.

La première priorité est de **faire porter le poids par le contrat propre au projet**. Chaque position devrait reposer sur une convention minière conclue au titre du Code minier, la stabilité de dix ans prévue par la loi 26/033, lorsque le projet y est éligible, étant inscrite dans la convention elle-même plutôt que présumée découler du traité. Comme l'article XVII protège les informations échangées au titre de l'accord, sous réserve du droit applicable et des

dispositions relatives au consentement, les entreprises qui acquièrent des actifs de la réserve devraient conserver leur propre dossier documentaire : la notification, l'acceptation de l'État, les consentements des partenaires de la Gécamines ou d'autres entreprises publiques, et l'enregistrement au cadastre minier. Si l'accord est un jour contesté, **c'est ce dossier, et non les procès-verbaux du comité, qui fera foi**.

La deuxième est d'**obtenir un for hors du Congo**. L'accord lui-même ne prévoit qu'une « consultation ». Le traité bilatéral d'investissement de 1984 entre les États-Unis et le Congo, en vigueur depuis 1989, prévoit bien un arbitrage international, et des investisseurs l'ont déjà invoqué contre Kinshasa.[106] Le CSIS l'a jugé largement inefficace en pratique : c'est donc **un filet de sécurité plutôt qu'un bouclier**.[107] Une clause d'arbitrage dans la convention elle-même, et une structure de détention clairement éligible à la protection conventionnelle, valent davantage.

La troisième est de **s'assurer tôt, et contre le scénario discret plutôt que spectaculaire**. La couverture du risque politique proposée par la Development Finance Corporation, la MIGA de la Banque mondiale ou le marché privé devrait être testée face à un gouvernement successeur qui retarderait les transferts, contrôlerait les incitations et rouvrirait des contentieux fiscaux sans rien exproprier formellement. **Le litige fiscal de Kamoto illustre ce schéma.** Les primes d'assurance contre la violence politique au Congo **ont été multipliées par cinq à dix** pendant l'offensive de 2025.[108]

La quatrième est d'**échelonner le capital**, en s'engageant par tranches liées à des étapes observables : l'échéance des réformes, le calendrier référendaire et électoral, le démarrage des approbations de projets par le comité conjoint, et le passage des opérations phares de Washington au stade contraignant. Disposer d'un droit de première offre coûte peu, mais l'exercer trop tôt peut être coûteux. Les accords d'enlèvement et de stockage du type de ceux de Mercuria et de la Gécamines constituent **une entrée moins risquée que les fonds propres**, car ils reposent sur les participations existantes de l'État plutôt que sur de nouveaux titres. Les plans logistiques devraient prévoir un transport routier sur une partie du trajet jusqu'à ce que le tronçon congolais de la ligne de Lobito soit financé et construit.

La cinquième est de **faire de la transparence et de l'ouverture politique une forme de protection**. Des contrats dont les conditions et les paiements sont publics sont plus difficiles à rouvrir pour un gouvernement successeur ou à présenter comme le butin de la présidence actuelle, et les relations avec les autorités provinciales, les communautés d'accueil et l'opposition comptent autant que l'accès à la présidence. **Les entreprises devraient rester publiquement neutres dans le débat constitutionnel.**

La sixième concerne la sécurité. **Les entreprises ne devraient engager aucun capital dans des actifs situés en territoire tenu par les rebelles** et devraient appliquer une diligence raisonnable complète à l'étain, au tantale, au tungstène et à l'or qui pourraient en provenir, en filtrant leurs contreparties au regard des sanctions américaines, qui visent désormais le commerce de l'or du Rwanda lui-même et la direction du front de Kabila. Elles devraient **se méfier de toute dépendance envers des sociétés militaires privées ou envers la garde minière proposée**, dont le financement et la chaîne de commandement sont flous et dont les pertes et le comportement pourraient devenir le problème de l'entreprise. Dans la ceinture de cuivre, la planification de la sécurité devrait tenir compte de la hausse des risques criminels et politiques constatée cette année plutôt que du calme relatif du passé.

Les prêteurs et les assureurs devraient appliquer la même discipline, **en souscrivant au contrat du projet plutôt qu'au traité**, tandis que les acheteurs d'Europe, du Japon, du Golfe et d'Inde peuvent s'associer à des entreprises américaines pour **prendre la deuxième place dans la file**.



08
Perspectives jusqu'en 2028

Image d'illustration

Le calendrier des dix-huit prochains mois est exceptionnellement chargé, et il suit deux pistes (figure 23). La piste politique, des élections de mi-mandat américaines et du vote du Sénat sur la loi référendaire à l'échéance des réformes du 4 décembre et aux préparatifs de 2028, mettra à l'épreuve les fondations du pacte. La piste commerciale montrera si l'accord peut aller au-delà du cuivre réorienté : l'engagement de 500 000 tonnes de la Gécamines, une deuxième réunion du comité, les premiers appels d'offres ouverts et le financement du tronçon congolais de la ligne de Lobito.

Plusieurs évolutions indiqueraient que le pacte se détériore. **L'indicateur rouge le plus net serait la promulgation de la loi référendaire**, suivie de la nomination d'une commission d'experts et de la fixation d'une date de référendum, car l'exposition politique de l'accord deviendrait alors un calendrier. **Un report formel de l'élection de 2028**, ou une transition négociée maintenant Tshisekedi au pouvoir, aurait le même effet. **Un silence américain persistant sur la limitation des mandats**, alors que Kinshasa invoque le partenariat contre elle, confirmerait aux yeux des Congolais que Washington a choisi son camp. Dans l'Est, il faudra surveiller une offensive du front de Kabila vers Uvira ou Kalemie, des défections en sa faveur et des attaques contre des sites ou des convois de la ceinture de cuivre ; sur le plan commercial, la caducité du protocole Glencore–Orion, l'aggravation du litige de Kamoto, l'absence de deuxième réunion du comité, **l'absence de transaction américaine contraignante d'ici mi-2027** et l'absence d'ambassadeur. Un nouveau recours en justice contre l'accord ou ses mesures d'application constituerait l'avertissement juridique le plus net.

Les signaux positifs seraient différents. Le plus important serait **une déclaration américaine publique selon laquelle le partenariat n'exige aucune modification de la limitation des mandats**, ce qui coûterait peu à Washington et dissocierait l'accord du sort d'un seul président. **Une liste de réserve et des attributions publiées** montreraient que l'accord est vérifiable. Une transaction Glencore–Orion contraignante, ou un autre investissement américain significatif en fonds propres dans la ceinture de cuivre, montrerait que les capitaux suivent le commerce. Un ambassadeur confirmé par le Sénat à Kinshasa et un programme de formation financé au titre du mémorandum de sécurité montreraient que l'engagement sécuritaire est réel. Et **un retrait rwandais vérifié** rendant ne serait-ce qu'une partie de la ceinture minière de l'Est au contrôle de l'État changerait les fondations du pacte.

FIGURE 23

Les dix-huit prochains mois : dates et décisions à surveiller

La piste politique met à l'épreuve les fondations du pacte ; la piste commerciale montre s'il peut aller au-delà du cuivre réorienté.

POLITIQUE ET SÉCURITÉ

3 nov. 2026	**Élections de mi-mandat américaines.** La politique africaine retiendra-t-elle l'attention de Washington ?
En attente	**Vote du Sénat sur la loi référendaire réadoptée.** Puis surveiller la promulgation, une commission d'experts et une date de référendum.
4 déc. 2026	**Premier anniversaire ; échéance des réformes à douze mois.** Quelles réformes « constitutionnelles » la présidence jugera-t-elle nécessaires à l'accord ?
À tout moment	**Un ambassadeur américain nommé ?** Poste vacant depuis fin déc. 2025.
À tout moment	**Le front de Kabila avance sur Uvira, puis Kalemie.** Et toute attaque contre des sites ou des convois dans le Haut-Katanga ou le Lualaba.
2027	**Dialogue national ; préparatifs électoraux.** Pistes de l'UA, de Doha et de Washington sur la guerre.
2028 – janv. 2029	**Élection attendue ; fin du mandat.** Tout report serait le signal politique le plus clair.

MINERAIS ET FINANCEMENT

En cours	**Engagement de 500 000 t de la Gécamines.** Au-delà des 12 000 t initiales livrées à Project Vault ; calendrier non confirmé.
Prochaine réunion	**Deuxième réunion du comité conjoint.** Premières approbations ? Une liste de réserve ou des attributions publiées ?
1er janv. 2027	**Durcissement des dérogations de défense américaines.** Conditions de dérogation plus strictes pour les matériaux de défense soumis à restrictions ; des exceptions demeurent.
Dès ~mars 2027	**Premiers droits de première offre susceptibles d'expirer.** Si la cinquantaine de projets transmis en juin a déclenché le délai de neuf mois, des appels d'offres ouverts aux soumissionnaires « alignés » devraient suivre.
~Avr. 2027	**Clôture prévue du tour de table des prêteurs de Lobito.** Financement du tronçon congolais ; aucune date officielle d'achèvement.
D'ici mi-2027	**Une transaction américaine contraignante ?** Glencore–Orion signé ou caduc ; litige fiscal de Kamoto ; enlèvement à Kipushi.
2027–2029	**Quota de cobalt et transformation.** Une nouvelle réduction du quota a été évoquée ; première raffinerie américaine de cobalt visée en 2029.

Les dates en rouge signalent les avertissements les plus nets. Source : analyse Tellurian ; notes 2, 51–57, 59–61, 64, 67–71, 90, 100.

FIGURE 24

Signaux à surveiller

Ces indicateurs révéleront l'orientation de l'accord avant que ses propres institutions ne le fassent.

	DÉTÉRIORATION	AMÉLIORATION
Politique	Loi référendaire promulguée, commission d'experts nommée, date de référendum fixée ; élection de 2028 reportée ou transition maintenant Tshisekedi au pouvoir ; silence américain sur la limitation des mandats	Une déclaration américaine publique selon laquelle le partenariat n'exige aucune modification de la limitation des mandats
L'Est	Offensive du front de Kabila vers Uvira ou Kalemie ; défections dans l'armée ou la classe politique katangaise ; attaques contre des sites miniers ou des convois dans le Haut-Katanga et le Lualaba	Un retrait rwandais vérifié rendant une partie de la ceinture minière de l'Est au contrôle de l'État
Commerce	Caducité de Glencore–Orion ou aggravation du litige de Kamoto ; pas de deuxième réunion du comité ; pas d'opération américaine contraignante d'ici mi-2027 ; pas d'ambassadeur nommé	Une liste de réserve et des attributions publiées ; une opération Glencore–Orion contraignante ou un autre investissement américain significatif en fonds propres ; un ambassadeur confirmé et un programme de formation financé
Droit	Un nouveau recours en justice contre l'accord ou ses mesures d'application	—

Source : analyse Tellurian.

Le scénario le plus probable pour 2027 se situe entre les deux. Le cuivre continuera d'affluer vers les acheteurs

américains grâce aux participations de la Gécamines et à la réserve stratégique, et du cobalt pourrait suivre, car les deux gouvernements y trouvent leur intérêt et aucun n'a besoin d'une nouvelle loi pour cela. Les grandes transactions avanceront au rythme plus lent de l'investissement minier, freinées par les litiges fiscaux, la guerre et le calendrier politique. **Le processus référendaire restera le principal risque politique**, et l'accord y restera mêlé à moins que Washington ne choisisse de dire le contraire.

Notre jugement repose sur quatre conditions nécessaires au fonctionnement de l'accord (figure 25) : un gouvernement congolais soucieux de conclure des accords durables, au-delà de son propre mandat, un État qui contrôle le terrain, des acheteurs qui continuent de vouloir les minerais et un Washington qui reste engagé. **Parmi elles, le contrôle du terrain et l'engagement américain sont décisifs. Si l'un des deux cède, le pacte cède aussi.**

FIGURE 25

Quatre conditions nécessaires au pacte

Le contrôle du terrain et l'engagement américain sont décisifs. Si l'un des deux cède, le pacte cède aussi.



★ Condition décisive.

Source : analyse Tellurian.

Au regard de ses propres textes, l'accord a été exécuté là où l'exécution était peu coûteuse et unilatérale (figure 26). Kinshasa a fait l'essentiel de ce qu'il pouvait par signature, loi ou décret. Washington a fait ce qu'il pouvait avec ses propres ressources : une réserve stratégique qui a reçu ses 12 000 premières tonnes et environ 1,15 milliard USD de financement du développement pour Orion et la ligne de Lobito. Ses outils les plus efficaces, la diplomatie et les sanctions, se situent en dehors de l'accord. **Ce qui n'a pas encore été exécuté est ce qui exige que les deux gouvernements agissent ensemble ou continuent de payer** : aucun projet approuvé, aucune opération contraignante en fonds propres, aucun programme de formation financé et aucun ambassadeur. Le volet livré n'en est qu'à ses débuts : Mercuria a fait état d'une première livraison de 12 000 tonnes à Project Vault en octobre, ce qui ne constitue pas un bilan complet des livraisons prévues par les arrangements plus larges de la Gécamines avec les États-Unis.

FIGURE 26

Le bilan : ce qui a été exécuté, et ce qui ne l'est pas encore

Ce qui était peu coûteux et unilatéral a été fait ; ce qui exige une action conjointe ou un effort soutenu ne l'a pas encore été.

EXÉCUTÉ

KINSHASA

- En vigueur dès la signature, 4 déc. 2025
- Ratification autorisée, avr.–mai
- Réunion du comité ; liste de réserve désignée (5 févr.)
- Loi 26/033 (août) ; administration fiscale centrale (9 oct.)
- Cuivre de la Gécamines réorienté vers des acheteurs américains
- Chemaf à Virtus, et non à Norinco

WASHINGTON

- Project Vault : 12 000 premières t de cuivre congolais
- DFC : 600 M USD dans Orion, 553 M USD pour Lobito

PARTIELLEMENT EXÉCUTÉ

- Clause de réforme : loi fiscale adoptée ; échéance à douze mois le 4 déc. 2026
- Droit de première offre : ~50 projets transmis, aucune réponse rendue publique
- Coopération sécuritaire : évaluation et accords, pas de programme
- Glencore–Orion : protocole depuis le 3 févr., non contraignant
- Équipe spéciale : créée le 11 sept., avec sept mois de retard

PAS ENCORE EXÉCUTÉ

- Aucun projet approuvé ou rejeté
- Aucune liste de réserve ni attribution publiée
- Aucune deuxième réunion du comité
- Aucun investissement américain contraignant d'envergure en fonds propres
- Aucun programme de formation financé
- Aucun ambassadeur américain à Kinshasa
- Aucun financement du tronçon congolais de Lobito
- Aucune expédition signalée de cobalt, de lithium, de germanium ou de gallium vers les États-Unis

Source : analyse Tellurian de l'accord et du mémorandum de sécurité ; notes 2, 14–16, 37, 49–57, 59, 61, 67–75.

L'accord devrait donc être **jugé à ce qu'il rend visible et exécutoire, et non à ce qu'il promet**. **Chaque partie a payé avec ce qui lui coûtait le moins** : Kinshasa en droits sur des actifs qu'il ne contrôle pas entièrement, Washington en pressions qu'il peut retirer à tout moment. Le Congo a déjà ouvert deux fois ses mines au monde, et chaque fois l'annonce a devancé la réalisation. La troisième ouverture bénéficie de davantage de concurrence, engage davantage Washington et, à dix mois, a encore beaucoup à prouver. **Mais la concurrence n'est pas une garantie d'exécution**, et un accord désormais lié politiquement au destin d'un seul président aura besoin de plus que des promesses pour conserver sa légitimité au-delà de lui. Tant que les minerais ne seront pas vérifiés et la sécurité assurée, l'accord restera ce qu'il est aujourd'hui : **une créance sur l'avenir du Congo qu'aucune des deux parties n'a encore le pouvoir de recouvrer**.

Sources

Ce document s'appuie sur le texte signé de l'accord (Treaties and Other International Acts Series 25-1204), sur la législation et les déclarations officielles congolaises, sur des données de l'ONU, du commerce et de l'industrie, et sur des informations de presse jusqu'au 26 octobre 2026. Sauf mention d'une année, les dates se rapportent à 2026. Lorsqu'une affirmation repose sur une source unique ou intéressée, la note le précise.

NOTES

1. The EastAfrican, "DRC officials defend 'minerals-for-security' US deals", 10 décembre 2025.
2. Département d'État des États-Unis, *Strategic Partnership Agreement between the United States and the Democratic Republic of the Congo*, 4 décembre 2025, TIAS 25-1204. Les citations sont traduites du texte anglais signé.
3. Reuters, "Congo offers manganese, copper-cobalt and lithium assets to US investors under minerals pact", 20 janvier 2026.
4. S&P Global Commodity Insights, "Kamoa-Kakula smelter ramp-up to offset DRC's copper concentrate export ban", 6 août 2026.
5. Africa Progress Panel, *Equity in Extractives*, 2013 ; RAID et Congo n'est pas à vendre, mai 2021. Gertler conteste ces chiffres.
6. Willkie Farr & Gallagher, sur la déclaration du département d'État du 8 mars 2021.
7. David Landry, Natural Resource Governance Institute, "Sicomines deal offers four clear resource-for-infrastructure lessons", 9 mars 2017.
8. Actualite.cd, rapportant les conclusions de l'Inspection générale des finances, 16 février 2023 ; réponse des partenaires chinois dans Actualite.cd, 25 mars 2023.
9. Voice of America, 26 janvier 2024, citant le Carter Center (2017).
10. Afrewatch, *Réalisation des infrastructures Sicomines*, mai 2025 (organisation de plaidoyer congolaise).
11. Reuters, "Congo's $7bln infrastructure deal with China will depend on copper prices", 2024.
12. Reuters, "AVZ Minerals says Congo deal with KoBold breaches arbitration order", 21 juillet 2025.
13. Extractive Industries Transparency Initiative, "Sicomines: how the EITI in DRC helped secure 4 billion in additional revenue", 2024.
14. RFI via Mediacongo, « Ce que révèle le mémorandum de coopération sécuritaire entre Washington et Kinshasa », 3 octobre 2026. Sur les négociations : Africa Intelligence, 27 février 2026 ; New York Times, 26 février 2025 ; BBC, 12 mars 2025.
15. US Africa Command, "U.S. Africa Command cross-functional team visits Democratic Republic of the Congo", 25 janvier 2026.
16. Critical Threats Project, *Congo War Security Review*, 27 février 2026, citant Africa Intelligence sur la visite prévue du commandant de l'AFRICOM.
17. Daily Monitor, "US, DR Congo agree to boost intelligence sharing amid M23 fighting", 26 février 2026.
18. African Desk for Strategic Analysis, "US authorizes military cooperation with DRC", 18 mars 2026. Source unique, relayant une annonce d'un cabinet de conseil américain ; aucun avis officiel trouvé.
19. Stimson Center, suivi de la Child Soldiers Prevention Act, fiche République démocratique du Congo.
20. Africanews, 20 janvier 2026 ; Human Rights Watch, 14 mai 2026.
21. Reuters via Al-Monitor, "Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town", 10 février 2026.
22. Trésor américain, sb0411, 2 mars 2026, selon The Star.
23. Reuters, "US imposes sanctions on DRC's former president Joseph Kabila", 1er mai 2026.
24. Trésor américain, sb0543, 25 juin 2026, selon Reuters.
25. Mark Wood, Refugees International, "One year on: the humanitarian cost of a failing peace agreement in DRC", 30 juillet 2026 (organisation de plaidoyer).
26. Reuters via Internazionale, "Congo rebels pull back from key positions amid US pressure", 11 mai 2026.
27. African Business, "US pressure forestalls further M23 advances in DRC", 22 avril 2026.
28. Département d'État des États-Unis, déclaration conjointe sur la mise en œuvre des Accords de Washington, 18 mars 2026.
29. Rio Times, sur la séance du Conseil de sécurité de l'ONU du 13 octobre 2026, 19 octobre 2026.
30. Qatar News Agency via Qatar Tribune, sur la sixième réunion du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, Genève, 12–13 août 2026.
31. Critical Threats Project, "DRC–M23 Doha peace framework: a long road ahead", 20 novembre 2025 ; Al Jazeera, 23 août 2026.
32. Reuters via Polity, "Ceasefire monitors deploy in eastern Congo under Qatari peace deal", 24 août 2026.
33. Critical Threats Project, *Congo War Security Review*, 21 octobre 2026. De nombreuses affirmations sur les combats ne sont pas vérifiées.
34. Daily Caller, "Blackwater founder Erik Prince's mercenaries ambushed in Congo", 10 octobre 2026, citant Reuters.
35. Reuters via MINING.COM, "US not funding Congo's $100 million mine guard, embassy says", 28 avril 2026.
36. Critical Threats Project, "Growing Emirati influence in the DRC", *Africa File*, 2 juillet 2026. Source unique.
37. Ambassade des États-Unis à Kinshasa, sur Ian McCary, chargé d'affaires depuis le 20 janvier 2026 ; kt.cd, « Lucy Tamlyn fait ses adieux de fin mandat en RDC », 29 décembre 2025.
38. Sénat des États-Unis, PN786-4 ; Modern Ghana, "Frank W. Garcia Jr. sworn in as US Assistant Secretary of State for African Affairs", mai 2026.
39. MONUSCO, 7 avril 2026 ; Africanews, "James Swan steps in as new MONUSCO chief in DR Congo", 8 avril 2026.
40. Jamestown Foundation, "M23 leverages taxes and minerals to sustain DRC operations", décembre 2025, citant le Groupe d'experts de l'ONU (décembre 2024).
41. Reuters, "More than 200 killed in coltan mine collapse in eastern DRC", 31 janvier 2026 ; bilan communiqué par des responsables nommés par les rebelles.
42. Reuters, "DRC adds Rubaya coltan mine to US strategic minerals shortlist", 18 février 2026.
43. Africanews, "At least nine killed in drone strike that killed M23 spokesperson", 26 février 2026.
44. Reuters, "US struggling to de-risk Congo's 'war zone minerals' even after pact", 2 mars 2026, citant Joshua Walker, du Congo Research Group.
45. Al Jazeera, "At least 43 people killed in ADF attack in northeast DR Congo", 2 avril 2026.
46. Mediacongo, sur l'attaque de Luisha et l'alerte de l'inspection des mines, mai 2026.
47. Reuters, "Congo's former president Kabila forms new group to replace M23 insurgency", 12 octobre 2026.
48. Actualite.cd, 17 octobre 2026.
49. Ecofin Agency, "DRC approves sale of Chemaf to US-backed Virtus", 20 mars 2026.
50. Reuters, "US firm Virtus Minerals buys Congolese cobalt producer Chemaf", 31 mars 2026 ; Reuters, 1er avril 2026.

NOTES (SUITE)

51. Fastmarkets, “DRC’s Gécamines plans to ship 100,000 tonnes of copper to the US in 2026”, 13 janvier 2026.
52. Shanghai Metals Market, “Congo’s copper sales to the U.S. surged fivefold to 500,000 mt”, 17 avril 2026, citant Semafor.
53. Mining Weekly, “Ivanhoe, Gécamines, Mercuria in advanced discussions to supply the US with critical minerals”, 3 février 2026.
54. Reuters via Kitco, “Mercuria delivers 12,000 tons of DRC copper to US Project Vault”, 15 octobre 2026 ; S&P Global, 16 octobre 2026.
55. Reuters, “US imports more Congo copper as consumer acceptance grows”, 7 septembre 2026.
56. Reuters via MINING.COM, “Congo copper exports hit record levels as sales to US and Europe double”, 16 septembre 2026.
57. Rio Times, “US and EU pour $6 billion into Lobito Corridor as China revives TAZARA rail rival”, 2026. Financement et concession de Lobito : Eaglestone, 8 juin 2026 ; Construction Review Online, 27 août 2026 ; Mota-Engil, rapport intégré 2025 et résultats du premier semestre 2026 ; lobitocorridor.com.
58. Mining Weekly, 3 février 2026, comme à la note 53, sur le concentré de Kipushi.
59. Glencore, “Proposed acquisition by US-backed Orion Critical Mineral Consortium of a strategic stake in Glencore’s DRC assets”, 3 février 2026.
60. Bloomberg, “Congo tax raid hits Glencore copper unit”, 13 juillet 2026. Glencore conteste la créance.
61. Benchmark Mineral Intelligence, “US’ first planned cobalt refinery signs $850 million offtake”, 1er mai 2026 ; Mining Weekly, 13 mai 2026.
62. Rio Times, “KoBold Metals lithium Congo permits land in Manono”, 1er septembre 2026.
63. Reuters via MINING.COM, “Zijin starts Congo lithium exports to China”, 16 juillet 2026.
64. Fastmarkets, “DRC may reduce cobalt quota if market needs rebalancing, ARECOMS says”, 12 août 2026.
65. Shanghai Metals Market, importations chinoises de produits intermédiaires de cobalt, septembre 2026, 20 octobre 2026.
66. Benchmark Mineral Intelligence, “Q3 2026 cobalt price review”, 30 septembre 2026.
67. Département d’État des États-Unis, déclaration conjointe sur la réunion inaugurale du comité directeur conjoint, 5 février 2026.
68. Congo Quotidien, sur la première réunion du comité de pilotage, 18 février 2026, d’après Actualite.cd.
69. Primature de la RDC, réunion de l’équipe spéciale du 11 juin 2026.
70. Reuters, “DRC forms task force to speed US strategic minerals deal”, 15 septembre 2026.
71. Reporter.cd, “Kinshasa prépare le prochain comité de pilotage”, 16 septembre 2026.
72. Tsieleka, sur la promulgation de la loi 26/033, 12 août 2026.
73. Actualite.cd, sur le Conseil des ministres du 9 octobre 2026, 11 octobre 2026.
74. Geopolis Magazine, sur le vote de l’Assemblée nationale du 27 avril 2026 ; Actualite.cd, « L’Assemblée nationale adopte sans modification du contenu ni débat de fond les projets de loi ratifiant les accords RDC–Rwanda et RDC–USA », 28 avril 2026. Les titres emploient « ratification » de manière approximative ; l’acte du Parlement consistait à autoriser la ratification.
75. Agence congolaise de presse, sur le vote du Sénat relatif aux projets de loi sur les accords de Washington, 19 mai 2026 ; Talatala, suivi législatif, sur l’examen des projets en commission.
76. Agence congolaise de presse, compte rendu de la communication de la Cour constitutionnelle sur 25 affaires dans lesquelles elle s’est déclarée incompétente au stade du filtrage, 19 juillet 2026. Identifie R.Const.2611 ; l’arrêt complet n’a pas été examiné.
77. Christian-Géraud Neema, Carnegie Endowment for International Peace, “Will the U.S.-DRC Strategic Partnership Agreement endanger U.S. interests in the DRC?”, 28 juillet 2026.
78. Dan M. Ford, Responsible Statecraft, “DRC president claims Trump deal requires he seize another term”, 7 août 2026.
79. Constitution de la RDC du 18 février 2006, telle que révisée en 2011, texte coordonné publié au Journal officiel, articles 9, 70, 162, 168, 174–175 et 213–220. Le texte français fait foi.

NOTES (SUITE)

80. Ministère des Affaires étrangères de la RDC, copie hébergée de l'accord de partenariat stratégique, décembre 2025, utilisée pour recouper les clauses ; ses champs de signature sont des espaces réservés.
81. Leganews, entrée d'index pour la loi n° 26/008 du 22 mai 2026 autorisant la ratification du partenariat. Simple entrée d'index ; la loi complète, l'instrument présidentiel de ratification et la publication au Journal officiel n'ont pas été authentifiés.
82. Quatrième Voie, récit du dépôt du recours constitutionnel, 2026 ; Oakland Institute, communiqué sur le recours constitutionnel contre l'accord de partenariat stratégique entre les États-Unis et la RDC, 4 février 2026. Sources de participants et de plaidoyer, et non décisions sur le fond.
83. Primature de la RDC, « Rentrée parlementaire 2026 : gouvernement et parlement appelés à œuvrer ensemble pour la stabilité nationale », 23 mars 2026, sur le dépôt du 7 mars.
84. RTNC, sur la déclaration de recevabilité par l'Assemblée nationale des projets de loi relatifs aux accords RDC–USA et RDC–Rwanda, 13 avril 2026.
85. Compte rendu officiel de l'investiture du président Félix Tshisekedi le 20 janvier 2024, publié le 29 mars 2024 ; à lire avec l'article 70 de la Constitution.
86. Nirvaly Mooloo et Remadji Hoinathy, Institute for Security Studies, "Does Tshisekedi's third-term bid benefit Rwanda and M23?", 30 juin 2026.
87. Actualite.cd, 9 octobre 2026.
88. Agence congolaise de presse, sur l'arrêt de la Cour constitutionnelle déclarant la loi référendaire conforme sous réserves d'interprétation, 28 juillet 2026 ; AFP via Modern Ghana, 30 juillet 2026. L'arrêt complet, R.Const.2695, n'a pas été examiné.
89. Actualite.cd, sur la réponse de Paul-Gaspard Ngondankoy à la demande présidentielle de nouvelle délibération, 14 août 2026 ; Actunews, sur le renvoi de la loi référendaire en commission, septembre 2026.
90. 7sur7.cd, « Assemblée nationale : la loi sur le référendum de nouveau adoptée », 23 octobre 2026. Africa24 et Reporter.cd, 23 octobre 2026.
91. Reuters via TimesLIVE, "Congo president raises prospect of third term and vote delay, angering opposition", 7 mai 2026. Propos paraphrasés ; l'enregistrement n'a pas été examiné.
92. Joshua Z. Walker, Chatham House, "What can DRC's national dialogue achieve?", 24 septembre 2026.
93. Investigateur.net, sur l'accueil favorable de Moïse Katumbi au soutien du Congrès à la mise en œuvre des Accords de Washington, 20 février 2026.
94. Radio Okapi, sur l'appel de la coalition C64 à manifester le 15 septembre contre le projet constitutionnel, 4 septembre 2026.
95. Radio Okapi, sur la marche et les rassemblements de la C64 à Kinshasa, 15 septembre 2026 ; Actualite.cd, sur la dispersion de la manifestation de la C64 à Uvira, 15 septembre 2026.
96. Nations unies, Convention de Vienne sur le droit des traités, 1969, articles 26–27 et 45–46.
97. Département d'État des États-Unis, questions fréquentes sur la Convention de Vienne sur le droit des traités : les États-Unis ne l'ont pas ratifiée mais considèrent nombre de ses dispositions comme relevant du droit coutumier.
98. Constitution Annotated (Congress.gov), "Legal effect of executive agreements". Contexte général, et non avis sur le présent accord.
99. Cobalt Institute, *Cobalt Market Report 2025*, mai 2026 (association professionnelle).
100. Maison Blanche, décret présidentiel 14415, 20 juillet 2026 ; Steptoe, analyse du décret et de 10 U.S.C. § 4872, juillet 2026.
101. Bloomberg, "US miner signs Rwanda tungsten deal to grow western supply", 14 septembre 2026.
102. Erik Kennes, Egmont Institute, "The Washington agreements: peace for business is not enough", 17 décembre 2025.
103. Reuters, "Congo deepens China mining ties amid US rivalry", 27 mars 2026.
104. Xinhua via Capital FM, "China's zero-tariff treatment for African countries takes effect on May 1", avril 2026.
105. Reuters, "Congo says it would seek other partners if US minerals framework fails", 11 février 2026.
106. CIRDI, *Miminco LLC and others v. Democratic Republic of the Congo*, sentence d'accord parties, 19 novembre 2007, fondée sur le traité bilatéral d'investissement entre les États-Unis et le Zaïre signé le 3 août 1984 et en vigueur depuis le 28 juillet 1989.
107. Gracelin Baskaran, CSIS, "Turning diplomatic commitments into mineral investments in the Democratic Republic of Congo", 1er juillet 2025.
108. Reuters via Kitco, "Congo fighting drove spike in insurance costs, squeezing miners, insurer says", 3 février 2026.